



Secrétariat Exécutif du Conseil National  
pour la Nutrition, l'Alimentation  
et le développement de la Petite Enfance



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

## Rapport



**PNMIN**

Plateforme Nationale Multisectorielle  
d'Information pour la Nutrition

# La nutrition dans les documents cadres de Côte d'Ivoire : analyse des politiques, stratégies et plans, nationaux et sectoriels

Février 2020



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	i
<b>CARTE ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE D'IVOIRE .....</b>	ii
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	iii
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	iv
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	v
<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	viii
<b>PARTIE I : INTRODUCTION .....</b>	1
1.1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION .....	1
1.2. OBJECTIFS ET METHODE D'ANALYSE .....	1
1.2.1. Objectifs .....	1
1.2.2. Méthodologie et Critères d'Analyse .....	2
1.3. CLARIFICATION DES TERMES.....	3
<b>PARTIE II : CONTEXTE .....</b>	4
2.1. CONTEXTE DE LA NUTRITION AU NIVEAU INTERNATIONAL, REGIONAL .....	4
2.2. CONTEXTE DE LA NUTRITION EN CÔTE D'IVOIRE .....	4
<b>PARTIE III : LA NUTRITION DANS LES DOCUMENTS CADRES DE CÔTE D'IVOIRE .....</b>	6
3.1. INVENTAIRE DES DOCUMENTS CADRES EN MATIERE DE NUTRITION DE CÔTE D'IVOIRE .....	6
3.2. ANALYSE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS AU NIVEAU NATIONAL .....	9
3.2.1. Inventaire des documents-cadres .....	9
3.2.2. Prise en compte de la Nutrition dans les Politiques, Stratégies et Plans au niveau national .....	11
3.3. ANALYSE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS AU NIVEAU SECTORIEL .....	15
3.3.1. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans du SECTEUR DE LA SANTE en Côte d'Ivoire .....	15
3.3.2. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans des SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES en Côte d'Ivoire .....	18
3.3.3. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans du SECTEUR DE L'EDUCATION .....	24
3.3.4. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans du SECTEUR DE LA FAMILLE-FEMME-ENFANT .....	25

3.3.5. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans des SECTEURS DE L'EAU HUMAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT en Côte d'Ivoire .....	26
3.3.6. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans des SECTEURS DE LA SOLIDARITE-COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE / DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE .....	27
<b>PARTIE IV. ENJEUX DE LA NUTRITION EN CÔTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DU PASSAGE DE BUDGET MOYEN A BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>28</b>
4.1. LES ENJEUX D'ORDRE STRATEGIQUES LIES A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME BUDGET-PROGRAMME .....	28
4.2. ENJEUX D'ORDRE OPERATIONNEL AU NIVEAU SECTORIEL .....	30
<b>ANNEXES .....</b>	<b>xv</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....</b>	<b>xv</b>
<b>ANNEXE 2 : DECRET DE MISE EN PLACE DU CONNAPE .....</b>	<b>xvii</b>

# CARTE ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE D'IVOIRE



# REMERCIEMENTS

Les remerciements s'adressent au Dr Patricia NGORAN, Conseillère du Vice-président de la République de Côte d'Ivoire, au Dr Tra Constant TRA BI, Secrétaire Exécutif par intérim du SE-CONNAPE, au Dr Faustin N'DRI, Chef du projet PNMIN, au Dr Ahoutou Louis NDRI, à l'UGP-PNMIN, au Dr Denis GARNIER, Manager de l'Unité de la Nutrition-UNICEF, au Dr Paulin KOFFI et au Dr CASSY Marius, Unité Nutrition-UNICEF et à M. BOMISSO Germain, pour leur disponibilité, leur amabilité et leur appui soutenu et constructif qui auront été pour beaucoup dans la réussite de cette mission.

Les remerciements vont aussi, aux autres membres du SE-CONNAPE et de l'UGP-PNMIN, pour l'accompagnement constructif de la mission.

Que toute l'équipe du Bureau UNICEF Côte d'Ivoire soit également remerciée pour l'accueil et le soutien.

Des appréciations spéciales vont à tous ceux qui ont accueilli la mission, aux niveaux des Ministères en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'Agriculture, des Ressources Animale et Halieutique, de l'Education, de l'Eau et l'Assainissement, de la Protection Sociale, de la Femme-Famille-Enfant, de la Solidarité-Lutte contre la Pauvreté et de l'Environnement qui ont bien voulu accepter de consacrer de leur temps précieux aux échanges et visites. Ces mêmes remerciements, à l'endroit des bureaux de la FAO et de l'OMS, Côte d'Ivoire.

Chacun de son côté n'aura ménagé aucun effort pour l'aboutissement de ce travail malgré leurs occupations.

A TOUS, MERCI.

# Liste des sigles et abréviations

CCSC	Communication pour le Changement Socio-comportemental
CIN2	2 <sup>ème</sup> Conférence Internationale de Nutrition
CONNAPE	Conseil National pour la Nutrition, de l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance
DISSA	Dispositif de Suivi de la Situation Alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIRST	Food and Nutrition Security Impact, Resilience, Sustainability and Transformation
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MNT	Maladies Non Transmissibles
MSCSLP	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détailée pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PM&E	Planification Monitoring & Evaluation
PNAS	Politique Nationale d'Alimentation Scolaire
PNSAJ	Plan National pour la Santé des Adolescents et des Jeunes
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA2	Programme National d'Investissement Agricole (2ème Génération)
PNMN	Plan National Multisectoriel de Nutrition
PNMIN	Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information pour la Nutrition
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNPE	Politique Nationale pour la Protection de l'Enfant
PNSME	Plan National pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Politique du Secteur de l'Education
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement d l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire
PSIPPMNT	Plan Stratégique Intégré de Prévention et de Prise en Charge des Maladies Non Transmissibles
SE-CONNAPE	Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Nutrition, de l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance
SNAS	Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire
SNDCV	Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le riz
SNDSS	Stratégie Nationale de Développement du Secteur des Semences
SNAIC	Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGP-PNMIN	Unité de Gestion du Projet - PNIN
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

# AVANT-PROPOS

Ce travail s'inscrit dans le processus de mise en place d'une Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information pour la Nutrition (PNMIN) en Côte d'Ivoire.

La Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information Nutritionnelle (PNMIN) est une initiative internationale financée par l'Union Européenne (UE) avec l'appui du Royaume-Uni et de la Fondation Bill and Melinda Gates. Les pays qui participent à cette initiative sont appuyés pour mettre en place une plateforme qui permet de consolider et analyser les informations disponibles et les données sectorielles afin d'appuyer le développement de politiques et stratégies basées sur les évidences pour améliorer la situation nutritionnelle. L'initiative est principalement mise en place pour les pays partenaires de l'Union Européenne et membres du mouvement Scaling-up Nutrition (SUN), donc des pays engagés à prévenir les différentes formes de malnutrition.

L'objectif de l'initiative PNMIN est de soutenir les interventions visant à la réduction de la sous-alimentation chronique afin d'atteindre les cibles à l'horizon 2025.

De façon opérationnelle, la PNMIN est en charge de *faciliter le dialogue multisectoriel et multiacteur sur la nutrition et appuyer l'utilisation des informations et données existantes pour développer et ajuster les politiques et programmes.*

Les deux résultats attendus à terme sont :

*Résultat 1 : Les parties prenantes de gestion de l'information en nutrition ont des capacités accrues pour opérationnaliser et maintenir fonctionnelle la plateforme PNMIN.*

*Résultat 2 : Les parties prenantes sont capables d'utiliser les résultats du PNMIN pour influencer et guider la mise en œuvre du PNMIN 2016-2020.*

Cette Plateforme s'inscrit pleinement dans le Plan National Multisectoriel de Nutrition et dans le plan d'Action Nutrition de l'UE concernant l'amélioration de la base de connaissances et des évidences, de l'information et de la redevabilité relative à la nutrition.

# RESUME EXECUTIF

(i)- La Nutrition n'est pas principalement et seulement un problème de santé, de sécurité alimentaire, de consommation ou de promotion sociale, la Nutrition est aussi et surtout une question de développement des communautés et des nations et donc d'investissement. Elle est l'aspect non monétaire de la pauvreté et son amélioration est l'un des moteurs de la croissance économique<sup>1</sup>. Une bonne Nutrition, spécialement au cours des premières années de vie (1000 premiers jours), est bénéfique pour la santé, l'éducation et la productivité tout au long de l'existence<sup>2</sup>. Le regard que nous portons sur la NUTRITION et la manière dont nous appréhendons sa dimension doivent évoluer : *elle ne se résume plus à la seule lutte contre la malnutrition, ni à une chasse gardée du secteur de la santé mais plutôt d'un levier de développement du capital humain et socioéconomique d'une nation.*

(ii)- L'enjeu n'est pas tant de disposer suffisamment de nourriture, mais de parvenir à la sécurisation de l'accès à une alimentation adéquate, en quantité et en qualité, dans un environnement sain, avec un accès adéquat aux services de santé, de l'éducation, de l'hygiène, de l'eau et de l'assainissement et de la protection sociale en plus de l'adoption de pratiques adaptées pour assurer une vie saine pour tous. Ce challenge exige une approche holistique, multi-acteurs et l'intégration de la nutrition dans les différents secteurs et programmes. Voilà le défi que nous devons tous relever aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

(iii)- Le premier constat de tout observateur externe, c'est que le positionnement stratégique de la nutrition en Côte d'Ivoire à la Primature est très satisfaisant. En effet, la Primature est l'institution privilégiée pour coordonner les différents secteurs ministériels. Néanmoins, en termes d'ancrage, il serait opportun que la multisectorialité et la transversalité de la nutrition se matérialisent plus, en pratique, pour dépasser le niveau purement institutionnel et stratégique pour la rendre plus opérationnelle. Il faudrait renforcer et appuyer la prise en compte et l'intégration effective de la dimension nutrition autant dans les domaines de la santé, du développement rural, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'environnement, de l'éducation, de l'action sociale et la lutte contre la pauvreté, de la protection sociale et de la communication afin d'améliorer les résultats nutritionnels pour toute la population de Côte d'Ivoire.

(iv)- Pour beaucoup de secteurs, la dimension nutrition reste une thématique sur laquelle il faut beaucoup communiquer et redéfinir le profil du point focal au niveau de chaque secteur pour ainsi matérialiser cette fonction. La mise à niveau autant des techniciens que de la hiérarchie des secteurs sur le rôle de la nutrition en tant que levier de développement d'un pays s'impose.

(v)- L'intégration de la nutrition dans les politiques des secteurs contributeurs à la nutrition (Santé, Agriculture, Ressources Animale et Halieutique, Eau Assainissement, Protection Sociale, Education, Femme Famille Enfant, Environnement) a été passée en revue et les politiques, stratégies et plans opérationnels analysés.

(vi)- Des entretiens qualitatifs ont été conduits avec une vingtaine d'informateurs auprès d'une dizaine de secteurs étatiques contributeurs à la nutrition et l'équipe de l'UGP-PNMIN entre le 6 et le 13 novembre 2019. L'identification des informateurs et la prise de rendez-vous ont été facilitées par le SE-CONNAPE, avec le souci en particulier de couvrir l'ensemble des secteurs impliqués dans la PNMIN.

La mission a eu aussi des entretiens très instructifs avec la Conseillère en Nutrition du Vice-président de la République de Côte d'Ivoire en charge des questions de Nutrition et de développement de la Petite Enfance, avec le Manager de l'Unité Nutrition, les Spécialistes Nutrition de la Section Survie et Développement et le Spécialiste M&E de la Section PM&E de l'UNICEF. Elle a eu, de même, des

<sup>1</sup> The Lancet, 2013

<sup>2</sup> The Lancet, 2008, 2013

entretiens avec le Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire et son équipe (Chargée des Programmes - Expert National Nutrition), avec la Chargée de la Santé Maternelle et Infantile de l'OMS et le Point Focal FIRST au MINADER. Des démarches ont été menées dans le même sens pour rencontrer les responsables du PAM (le facteur temps fut une contrainte malgré l'aimable disponibilité de la Représentante). La liste des structures rencontrées est présentée en annexe (annexe 1 : liste des personnes rencontrées et des structures représentées).

En plus des entretiens, une revue documentaire a été conduite. Au terme de celle-ci, la mission est arrivée aux constats, conclusions et recommandations suivants :

- La Côte d'Ivoire a de très bons documents cadres en matière de nutrition au niveau stratégique. La véritable problématique se situerait plutôt au niveau sectoriel, niveau d'opérationnalisation de la vision et des stratégies qui émanent de ces documents. Les activités à impact nutritionnel sont généralement bien libellées et bien détaillées dans les aspects stratégiques des documents, ce qui n'est pas systématique pour le niveau opérationnel, donc sectoriel. En effet, la plupart des documents ont été élaborés avant la définition de la nouvelle vision de la Nutrition du Gouvernement. Il faut cependant admettre que ces politiques des secteurs contributifs n'ont pas été définies dans l'unique but de lutter contre la malnutrition. Cependant, à travers leurs interventions, elles contribuent à lutter contre les causes sous-jacentes de la malnutrition. La prise en compte de la nutrition est plus mise en exergue pour certains secteurs dans les plans d'action et/ou des documents de projet.
- Dans le secteur de la *Santé*, la Nutrition n'est prise en compte, de façon linéaire, que dans le *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020)* sans pour autant mentionner l'ensemble des champs qui relèvent de son expertise et peuvent contribuer à améliorer la situation nutritionnelle, cas par exemple des carences en zinc, en magnésium et en calcium vu leur impact sur la santé de la mère et de l'enfant, comme préconisé, d'ailleurs, par la Politique Nationale de Nutrition (PNN 2016-2020). De manière opérationnelle, il faudrait saisir l'opportunité de la prochaine actualisation du PNDS, en 2020, pour une prise en compte plus holistique de la nutrition en intégrant plus d'interventions de promotion et de prévention. Le *Plan Stratégique National de la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (PNSME 2016-2020)*, par contre, ne prend pas en compte la nutrition de façon explicite mais se focalise sur l'amélioration de l'accès à des soins de qualité et l'amélioration de la couverture et de la qualité de l'offre de soins. Même si on peut capitaliser l'accroissement du niveau d'utilisation des services de la santé de la mère, du nouveau-né et des enfants et de l'accès aux services de planification familiale de qualité comme interventions sensibles à la nutrition car impactant, certes de façon secondaire, sur le statut de la mère donc de son enfant. *Le Plan Stratégique Intégré de Prévention et de Prise en Charge des Maladies Non Transmissibles (PSIPPMNT 2015-2019)* a bien pris en compte la dimension nutrition dans son analyse situationnelle comme déterminant majeur des MNTs. Dans le groupe des actions prioritaires, des activités aussi spécifiques que sensibles à la nutrition sont bien ciblées et axées sur l'obésité, le surpoids, la consommation du sel, la pratique du sport, etc. Cependant, et vue peut-être son antériorité à la déclinaison de la vision et des orientations stratégiques du Gouvernement ivoirien en matière de Nutrition, le PSIPPMNT 2015-2019 ne fait pas référence à la Politique de Nutrition ni à son Plan Multisectoriel de mise en œuvre.
- Dans le secteur de l'*Agriculture*, à l'analyse des documents stratégiques mis à notre disposition et/ou issus de notre recherche documentaire, il nous a été donné de constater que l'intégration de la nutrition, pour certains d'entre eux, pouvait être plus effective en conformité aux directives et recommandations internationales (CIN2, Déclaration de Malabo 2014), cas de la *Stratégie Nationale de Développement du Secteur des Semences* (SNDSS) et la *Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le riz* (SNDCV). Même si, les activités priorisées peuvent être capitalisées, pour la plupart, comme sensibles à la

Nutrition, cas de la SNDVC qui indexe, entre autres, l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, le document de *Stratégie Nationale pour une Agriculture Intelligente face au Changement Climatique (SNAIC 2018-2025)* et à moindre mesure le PNIA2, ont pris en compte la dimension nutrition dans leur articulation en déclinant dans leur cadre opérationnel des activités liées à l'agriculture sensibles à la nutrition.

Il faut aussi attirer l'attention sur le fait que le système de collecte et d'information sur l'état de la sécurité alimentaire n'est pas fonctionnel, faute de moyens. Depuis 2018<sup>3</sup>, il n'y a pas eu d'enquêtes d'envergure nationale faisant que tous les indicateurs de sécurité alimentaire ne sont pas actualisés. Certes, il y a eu une enquête menée grâce à un financement de l'Union Européenne mais elle n'a couvert que 04 régions du pays. Donc en pratique, on ne peut évaluer l'état de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, à l'état actuel que par rapport à ces 04 régions. D'ailleurs, le dispositif de mise en œuvre et d'opérationnalisation du PNIA2 n'est effectif, à l'état actuel, que dans 04 régions grâce à l'appui de l'UE. Il est prévu de l'étendre à 08 autres régions pour atteindre 12 régions sur les 31 régions administratives et 02 districts autonomes que compte le pays, ce qui représente un taux de couverture d'environ 39% du territoire.

- Dans le secteur des *Ressources Animales et Halieutiques*, la Stratégie du département est le *Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020)*, « vise à faire du secteur des ressources animales et halieutiques une source de croissance durable et de création d'emplois en vue de contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire ». Ce Plan Stratégique axé sur l'élevage, la pêche et l'aquaculture ne les décline qu'en tant que secteurs économiques productifs et donc, les interventions priorisées ne sont suivies que par des indicateurs de production et de rendement, plus quantitatifs que qualitatifs, et non par leurs impacts sur les revenus des producteurs ni sur l'alimentation, la santé ou le statut nutritionnel des producteurs et de la population.

Le *PSDEPA 2021-2025 (2<sup>ème</sup> génération)*, en phase d'élaboration, si l'on n'y prend pas garde, évoluera dans le même sens. Ce faisant, ce secteur à haut potentiel d'investissement et sensible à la nutrition de par son impact sur le statut nutritionnel des populations, ne puisse être capitalisé, dans cette optique, par les pouvoirs publics. Le SE-CONNAPE devra veiller à ce que cette approche soit revue et corrigée en diapason avec les engagements au niveau international de la Côte d'Ivoire.

- Dans le secteur de l'*Education*, le document de *Politique Sectorielle de l'Education PSE 2016-2025* ne fait nulle part allusion à la dimension nutrition. Pourtant, le MENETFP a des actions qui ont un impact sur la nutrition. Par exemple, dans le cadre de l'apprentissage par imprégnation, qui est de rigueur durant la maternelle, l'intégration de séquences/notions d'alimentation pourrait aider l'enfant à développer plus tard des compétences liées à la vision systémique de bonne nutrition. Ceci pourrait être dû au fait que l'intégration de notions de nutrition dans les curricula ne se fait pas de façon linéaire mais plutôt diachronique.

Il faut quand même rappeler qu'au moment de l'élaboration du PSE 2016-2025, la PNN 2016-2020 était en phase de finalisation et probablement, il n'y a pas eu de synergie entre les deux processus donc aucune communication entre les deux équipes en charge de l'élaboration des deux documents.

Cependant, il existe un document de *Politique Nationale d'Alimentation Scolaire (PNAS 2018-2025)* et une *Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS 2018-2022)* qui déclinent clairement des objectifs de nutrition. Ainsi, les objectifs sectoriels 5 et 8 et les axes stratégiques 1, 3 et 6 de la PNN 2016-2020 sont pris en compte par la SNAS 2018-2022.

Il faut noter que ces deux documents de référence s'alignent sur le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 du fait que le Programme des cantines scolaires fait partie des mesures d'incitation à la scolarisation.

<sup>3</sup>Enquête de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2018

Les politiques des autres secteurs contributeurs ont été analysées sur une base documentaire plus restreinte.

- Pour le secteur de l'*Action Sociale*, il n'y a pas encore de document de Politique de Protection Sociale mais plutôt une Stratégie Nationale de Protection Sociale (adoptée en mai 2014) à vocation multisectorielle.
- Pour le secteur de l'*Assainissement*, la prise en compte de la nutrition y est encore très récente même si la salubrité et l'assainissement ont un impact de façon sensible sur la nutrition. Il existe une lettre de politique sectorielle de l'Assainissement qui prend en compte la dimension latrinisation tandis que la Politique Nationale de la Salubrité n'est pas encore validée. Le département de l'Assainissement déplore que la Politique Nationale de Nutrition n'ait pris en compte que les aspects liés à la stratégie de latrinisation laissant de côté toutes les autres prérogatives du secteur.
- Pour le secteur de la *Famille, de la Femme et de l'Enfant*, il y a la *Politique Nationale de Protection de l'Enfant* qui est cependant, plus orientée vers les aspects violence faites aux enfants alors qu'elle aurait pu aussi aborder et intégrer des aspects liés à la nutrition de l'enfant et aussi de la mère (cf. problème de santé mentale) qui est aussi une autre forme de protection mais surtout un droit inaliénable. Pour cela, il y a une opportunité à saisir pour l'intégration de la dimension nutrition lors de la prochaine actualisation de la *Politique Nationale pour la Protection de l'Enfant (PNPE)* qui est arrivée à échéance depuis 2016 et non encore actualisée. Pour ce qui est de la Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance, elle est en fin d'élaboration et sera bientôt validée. Il serait opportun de veiller à ce que cette dimension nutrition y soit prise en compte. De même, la Politique Nationale de la Famille est aussi en cours de validation par le Gouvernement et devrait normalement inclure la nutrition. Il existe une *Politique Nationale du Genre* en cours d'actualisation ; le SE-CONNAPE devrait accompagner ce processus pour s'assurer que dans le volet autonomisation de la femme y soient intégrées des interventions sensibles à la nutrition.
- Pour le Secteur de l'*Hydraulique Humaine*, il n'y a pas actuellement de document de politique sectorielle. Même si en 2016 ce document avait été élaboré et même validé, jusqu'à présent il n'est pas encore adopté par le gouvernement. Il était même prévu de la réactualiser avant fin 2019. L'ODD 6.1 a été pris en compte dans le document de politique de même que l'alignement à l'agenda 2030 et au PND 2016-2020. Cependant, il n'y a aucun alignement direct sur la PNN 2016-2020. Et pourtant, l'impact de l'eau sur le statut nutritionnel n'est plus à démontrer. Il faudrait insister lors de l'actualisation de la politique sectorielle pour que la dimension nutrition soit prise en compte. En termes de multisectorialité, des activités de CCSC (Communication pour le Changement Social et Comportemental) peuvent être développées en partenariat avec le PNN. Le résultat attendu d'un tel partenariat serait d'amener les populations à avoir le bon réflexe de boire de l'eau potable.

*Des améliorations peuvent être apportées aux politiques sectorielles pour qu'elles soient plus sensibles à la nutrition ; certains documents doivent être révisés prochainement en 2020 ; c'est le cas en particulier du Plan National de Développement (PND), du Plan National de Développement Sanitaire, entre autres. Il faut saisir ces opportunités pour proposer des formulations plus ambitieuses pour la nutrition à la hauteur de l'engagement politique de haut niveau et tenant compte en particulier des engagements pris dans la PNN. Le SE-CONNAPE doit jouer un rôle de veille important pour influencer ces différents documents stratégiques.*

- Dans cette optique, il serait judicieux d'actualiser le cadre commun des résultats, dans l'éventualité du nouveau PNMN 2021-2025. Car on ne sent pas encore un engagement réel de la part des secteurs en termes de redevabilité en matière de nutrition. L'option stratégique devant être d'avoir plus d'initiative en nutrition dans chaque secteur impliqué (spécifique et sensible), d'autant plus que certains secteurs ne perçoivent toujours pas leur domaine d'action comme étant contributeur à la nutrition. Il est important d'amener les différentes institutions et départements ministériels travaillant sur une même thématique d'avoir un cadre de résultats consolidé.
- Lors de nos entrevues au niveau des Secteurs contributeurs à la nutrition, il nous a été donné de constater le défi *institutionnel* relatif à l'émergence du CONNAPE. En fait, vis-à-vis des tâches qui lui sont dévolues - *Coordonner l'identification et la mise en œuvre des actions en vue de la réduction de la malnutrition, de l'élimination de la faim et du développement optimal de la petite enfance en Côte d'Ivoire*<sup>4</sup> - les Secteurs redoutent le risque d'être dépourvus de leurs prérogatives de mise en œuvre en matière de nutrition.
- L'autre défi majeur du développement de la nutrition en Côte d'Ivoire est lié à la problématique du *financement*. Les Sectoriels ne se sentent pas redevables en termes de résultats par manque, voire absence, d'appui financier alloué spécifiquement aux activités sensibles à la nutrition qui, pour certains d'entre eux, est une nouvelle priorisation n'ayant jamais été prise en compte dans leur plan d'investissement standard. De fait, aucune ligne budgétaire ne lui étant alloué rendant leur mise en œuvre plus qu'aléatoire surtout dans l'optique du budget programme.
- Néanmoins, si l'option stratégique de la Côte d'Ivoire est de faire du CONNAPE un « *guichet unique pour la nutrition* », il serait judicieux et efficient que le CONNAPE ne s'institutionnalise pas en organe d'exécution, qui n'est pas son rôle mais plutôt déléguer ce volet aux secteurs et conserver le volet stratégique de coordination, de mobilisation de ressources et d'arbitrage budgétaire, de conseils et assistance technique, de suivi-évaluation et de gestion du système d'information.

## Budget Programme

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains, suit la tendance mondiale en introduisant dès 2020, dans son processus budgétaire annuel, une orientation axée sur les résultats en procédant à des dépenses budgétaires pour une période pluriannuelle. Il s'agit du système de Budget Programme qui se résume en un système dans lequel les crédits budgétaires sont adoptés par programme à l'échelle du gouvernement, les prévisions du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sont axées sur les programmes et concordent pleinement avec les prévisions de dépenses du budget annuel.

Dans le cadre de la transition du budget moyen au budget programme, tous les programmes sont regroupés selon la similitude d'intervention avec un programme transversal et le reste spécifique. De façon globale, la nomenclature standard est que chaque ministère dispose de :

- Programme général (coordination, administration) ;
- Puis de 01, 02, 03 voire 04 autres programmes spécifiques selon le secteur où tous les anciens programmes ayant des similitudes sont regroupés.

L'enjeu, selon cette nomenclature, est que la nutrition se retrouve diluée et éparsillée entre plusieurs programmes. En effet, dans cette nouvelle approche le Responsable de Programme devient la pièce maîtresse en termes de budgétisation et d'allocation. Il décidera ainsi quel programme, donc quelles activités, sera financé en priorité et dans ce cas, vu les contraintes budgétaires qui risquent de

---

<sup>4</sup>Décret 2019-569 du 26 juin 2019 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du CONNAPE

se poser et où il faut prioriser, la nutrition pourrait être reléguée comme secondaire vis-à-vis des priorités spécifiques de chaque secteur posant un réel problème de visibilité dans l'avenir.

Il peut de même, à l'intérieur de son programme en cours d'exécution, modifier la nature des crédits pour les utiliser à d'autres rubriques, s'ils sont libres d'emploi. C'est ce que l'on dénomme, principe de « Fongibilité asymétrique ».

## Recommandations

### A l'intention du SE-CONNAPE - PNMIN

- Reformuler/Actualiser le cadre commun des résultats et celui de suivi & évaluation en vue de la transition du budget moyen au budget programme afin que chaque secteur se sente responsabilisé pour les résultats attendus en matière de nutrition.
- Envisager des modalités d'appui institutionnel que financier à adresser aux départements sectoriels qui contribuent à la nutrition régis par un cadre commun de résultats consensuels pour plus de redevabilité de la part des Sectoriels.
- Renforcer le dispositif de suivi évaluation, autant au niveau stratégique qu'opérationnel, seul garant de réussite de la théorie du changement.
- Améliorer et renforcer les systèmes de collecte et d'analyse de l'information nutritionnelle et utiliser régulièrement ces données et éléments de preuve pour orienter les actions et suivre les progrès.
- Il serait opportun que le CONNAPE, organe institutionnel de gouvernance de la nutrition, de l'alimentation et du développement de la petite enfance en Côte d'Ivoire, définisse, clarifie et normalise les liens (hiérarchiques et fonctionnels) entre la PNMIN et tous les dispositifs de suivi-évaluation des départements sectoriels contributeurs à la nutrition.
- Veiller, dans le cadre du budget programme, de susciter au niveau des départements sectoriels clés, la mise en place de paquets d'intervention en lien avec la Nutrition en vue de garantir une ligne budgétaire spécifique aux activités de nutrition et qui soit visible dans le plan d'investissement de chaque secteur.
- Faire le lobbying au niveau du Réseau des Parlementaires pour plus de visibilité de la Nutrition dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme.
- Sensibiliser et faire le lobbying au plus haut niveau hiérarchique (Vice-présidence) pour que les Ministres s'impliquent et amènent les chefs de programme à prendre en compte les activités de Nutrition, lors des allocations budgétaires dans le cadre du budget programme.
- Renforcer la recherche-action pour définir/produire des évidences en termes de Nutrition. L'Etat, avec l'appui de ses partenaires au développement, se doit de financer cette recherche seule garant du développement de la nutrition.
- Encourager le secteur privé à s'engager dans des interventions sensibles à la nutrition et mobiliser les investissements privés nationaux pour stimuler et appuyer le secteur agricole.

- Participer à la révision du PND (en 2020) : assurer une présence de l'UGP-PNMIN à l'ensemble des sessions/ateliers qui seront organisés pour les secteurs contributeurs ou les secteurs de mise en œuvre de la PNN (ne pas se limiter aux ateliers « santé-nutrition ») ; veiller à ce que le PND révisé prenne en compte la PNN en tant qu'axe de développement.
- Plaidoyer pour l'inclusion d'objectifs orientés sur la nutrition au niveau des différents axes (Développement Rural, Hydraulique, Assainissement, Protection Sociale, Santé, Education) en reprenant les objectifs et indicateurs de la PNN, et en tenant compte éventuellement des indicateurs ODDs.
- Décliner les objectifs spécifiques à la nutrition (qui ciblent une baisse de la prévalence des formes de malnutrition) en objectifs sensibles à la nutrition (qui ciblent par exemple une amélioration des pratiques d'alimentation, des pratiques d'hygiène, de soins, des revenus des petits producteurs).

## A l'intention des Secteurs contributeurs à la nutrition

- Les documents sectoriels qui sont élaborés doivent s'aligner sur la Politique Nationale de Nutrition pour leurs interventions contribuant à la nutrition. Il faudrait toujours impliquer le CONNAPE lors de la conception et l'élaboration desdits documents.
- Le département de l'Agriculture ne devrait pas se focaliser, essentiellement, sur le seul objectif de génération de revenus, de commercialisation et de production accrue des cultures de rente. Il serait opportun d'aller au-delà, vers une agriculture beaucoup plus sensible à la nutrition et donc vers un système alimentaire plus durable, tout en restant bien sûr dans le cadre de son expertise. Son action doit viser le renforcement de l'impact des activités de nutrition en améliorant la disponibilité et l'accèsibilité des produits vivriers.
- Il serait judicieux de faire la conciliation entre les cultures de rente et les cultures vivrières. L'Etat ivoirien est appelé à nourrir de façon durable une population en croissance rapide (2,4%) dont 53% vivent dans les villes<sup>5</sup>. Ceci en rendant disponibles et accessibles des aliments sains aux populations tout en améliorant les revenus des petits producteurs. Pour se faire, il faudrait capitaliser tout le savoir-faire et l'expertise de la Côte d'Ivoire en matière de culture de rente pour booster la culture vivrière qui impactent sur la sécurité alimentaire donc par continuum sur la sécurité nutritionnelle. d'autant plus que le pays regorge d'énormes potentialités naturelles et les conditions agro écologiques sont variées et favorables au développement d'une riche diversité de cultures vivrières.
- Il serait opportun de promulguer une loi portant sur le financement du programme d'alimentation scolaire. Il est indéniable que ce type de programme permet de surmonter efficacement les problèmes d'apprentissage dus à la faim et à la malnutrition.
- Dans cette optique, le Département de l'Education devrait mener une évaluation de l'impact du programme des cantines scolaires pour une capitalisation normative en vue d'une mise à l'échelle future. Et, en perspective, développer des mécanismes d'approvisionnement complet en produits locaux de qualité pour les cantines scolaires. De même renforcer la formation en éducation nutritionnelle des acteurs des écoles.
- Pour plus d'efficacité et de pérennité en termes de capitalisation et d'acquisition de savoir-faire par les communautés, il serait judicieux d'allouer plus de responsabilités aux collectivités, dans le cadre de la stratégie de décentralisation.

<sup>5</sup> DRGPH, 2014

## A l'intention des Agences du Système des Nations Unies

- Dans l'optique de plus d'efficience dans les investissements et en vue de contribuer de façon plus efficace à ce fort engagement politique en Côte d'Ivoire en faveur de la nutrition et, au plus haut niveau hiérarchique, les Agences du Système des Nations Unies se doivent de mutualiser leurs efforts, dans le cadre de l'esprit « One UN - Delivering as One ». Ceci, en vue d'appuyer conjointement et de manière complémentaire le Gouvernement à mener des activités spécifiques et/ou sensibles à la nutrition en vue de renforcer sa gouvernance et adresser les déterminants structurels de la malnutrition.
- Cette synergie des interventions se doit de se concrétiser de façon linéaire depuis le niveau stratégique jusqu'au niveau opérationnel.

# PARTIE I : INTRODUCTION

## 1.1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du développement de la Nutrition, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire œuvre pour la mise en place, avec l'appui de ses partenaires au développement, d'un dispositif de suivi et évaluation multisectoriel centralisé et intégré, à savoir, une Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information pour la Nutrition (PNMIN).

Les principes de mise en œuvre de la PNMIN tournent autour d'un cycle opérationnel constitué de trois étapes : (i) la formulation de questions suivant les priorités nationales ; (ii) l'analyse de données afin de répondre aux questions posées et (iii) la Communication des résultats au gouvernement. La formulation des questions d'analyse impose de disposer d'une cartographie des Politiques des secteurs contribuant à la nutrition et la place que la Nutrition a dans ces différents secteurs. A cet effet, il est primordial de disposer d'un document sur les politiques existantes en Côte d'Ivoire dans le domaine de la Nutrition et leurs enjeux et l'opportunité de la mise en place des budgets programmes au niveau des Secteurs impliqués dans la nutrition.

## 1.2. OBJECTIFS ET METHODE D'ANALYSE

### 1.2.1. Objectifs

L'objectif général est d'analyser les enjeux, les défis des politiques sectorielles et multisectorielles en matière de nutrition en Côte d'Ivoire et les liens avec les évidences et les analyses qui sous-tendent ces politiques.

Plus spécifiquement, l'étude s'intéresse à :

- *Estimer la place de la nutrition dans les politiques gouvernementales actuelles, tenant compte des approches spécifiques et sensibles à la nutrition à l'aide d'une méthodologie robuste ;*
- *Estimer la place de la nutrition dans les politiques sectorielles respectives en lien avec la Politique et/ou Plans/Stratégies Multisectoriels de nutrition à l'aide d'une méthodologie robuste ;*
- *Analyser l'avancement du processus du passage d'un système de budgets de moyen à un système de budget-programme dans chaque secteur clef impliqué en Nutrition et la définition des nouveaux organigrammes de chaque secteur montrant la prise ou la non-prise en compte de la Nutrition ;*
- *Analyser la différence de prise en compte de la Nutrition dans les politiques/stratégies/plans sectoriels et les nouveaux organigrammes sectoriels proposés dans le cadre du passage au budget-programme ;*
- *Estimer la place future de la Nutrition, les menaces et défis dans les politiques/stratégies/plans sectoriels gouvernementaux sectoriels dans le cadre du passage d'un système de budgets de moyen à un système de budget-programme (directives UEMOA) que la Côte d'Ivoire va adopter en 2020.*

## 1.2.2. Méthodologie et Critères d'Analyse

Notre méthodologie s'articule sur cinq étapes :

- La première étape consiste à :
  - Faire l'inventaire de tous les documents, autant de portée nationale que sectorielle, qui impactent, spécifiquement ou sensiblement, le développement de la Nutrition en Côte d'Ivoire ;
  - Classer les documents répertoriés selon l'échéancier, le département sectoriel en charge et les partenaires principaux (aussi étatiques que ceux au développement).
- Puis choisir ceux qui feront l'objet d'analyse approfondie, dans le cadre de cet exercice, sur la base des critères de priorisation suivants :
  - *Pertinence par rapport aux objectifs et priorités déclarés dans la PNN et son Plan National Multisectoriel 2016-2020* ;
  - *Cohérence avec les engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre du Mouvement SUN, du programme post 2015 pris par les Nations-Unies (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des directives et recommandations de la CIN2, de la Décennie d'action pour la nutrition des Nations-Unies ainsi que de la déclaration de Malabo (PDDAA et PNIA)* ;
  - *Document émanant d'un Département sectoriel clé.*
- La seconde étape est consacrée à l'application de la logique méthodologique qui guide notre approche d'analyse selon une grille d'analyse qui nous ont permis d'apprécier le niveau d'inclusion de la nutrition dans les différents secteurs clés pour la lutte contre la malnutrition ou secteur contributeurs à la nutrition.

Cette grille d'analyse nous aura renseignés sur :

- *La prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle* ;
- *La prise en compte de la nutrition dans les objectifs* ;
- *L'identification des axes stratégiques/actions/interventions en lien avec la nutrition* ;
- *L'identification d'indicateurs ou de cibles en lien avec la nutrition* ;
- *La budgétisation des interventions/ actions en lien avec la nutrition* ;
- *La prise en compte de la nutrition dans la mise en place programmatique de l'approche budget programme.*
- La troisième étape, réalisée au moyen d'une analyse critique des documents précités, consiste à synthétiser les données recueillies par appréciations du degré de prise en compte de la dimension nutrition par les politiques, stratégies et plans dans les contextes où ils ont déjà été mis en œuvre, en termes :
  - Normatifs (directives/recommandations internationales, classification REACH - Interventions type) ;
  - Stratégiques (pertinence vis-à-vis de la vision stratégique de la Côte d'Ivoire en Nutrition-PNN) ;
  - Opérationnels/programmatiques (Plan d'Action Multisectoriel Nutrition) ;
  - Et sur les défis et enjeux d'application qu'ils auront à soulever dans le cadre de l'approche budget programme.

- La quatrième étape est celle de la collecte d'informations de référence à travers une série d'interviews individuelles des informateurs clés, complétée par des entretiens semi directifs sur la base de questions prédéfinies se rapportant aux données suivantes :
  - *La nutrition est-elle considérée par votre Département comme un axe d'intervention prioritaire ? Dans cette optique quelle est sa place dans vos documents cadres sectoriels (Politique, Stratégie, Plan) ?*
  - *Quelles sont les problématiques clés mises en évidence dans vos documents cadres sectoriels en lien avec la nutrition ?*
  - *Sur quelles bases les interventions types et activités répertoriées dans vos documents cadres ont été choisies ?*
  - *Que vous inspire la multisectorialité en matière de nutrition ?*
  - *Pourriez-vous nous édifier sur le comment du cycle d'élaboration et de mise en œuvre de ces dites politiques et quel a été le degré de référence à la PNN et son PNMIN ?*
  - *Quel rôle, spécifique ou sensible, votre département pourrait-il jouer dans le cadre du développement de la nutrition en Côte d'Ivoire et non pris en compte dans vos documents cadres actuels ?*
  - *Quel effet bénéfique, le passage d'un système de budgets de moyen à un système de budget-programme, pourrait-il apporter au développement de la Nutrition en Côte d'Ivoire ?*
  - *Qu'envisage votre Département dans ce cadre pour les activités de nutrition ? Des fonds propres leur seront-ils alloués à l'instar des autres programmes prioritaires ?*
- Enfin, la cinquième étape vise à enrichir, contextualiser et consolider les données issues de l'exercice d'analyse, à l'occasion d'un processus délibératif et participatif réunissant tous les acteurs impliqués dans le développement de la nutrition en Côte d'Ivoire et qui auront à œuvrer dans le nouveau contexte de l'approche budget programme dans lequel il est attendu que la nutrition y trouve la place qui est sienne, comme levier de développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire.

Ce processus aura permis l'élaboration d'un Rapport de référence d'Analyse des Politiques sectorielles et de la prise en compte de la nutrition dans le cadre de la transition vers le système Budget-programme et ce, au niveau des secteurs impliqués dans la nutrition en Côte d'Ivoire, au profit de la PNMIN, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de facilitateur du dialogue multisectoriel et multiacteur dans le cadre du développement et de la gouvernance de la nutrition.

## 1.3. CLARIFICATION DES TERMES

Secteurs clés impliqués dans la lutte contre la malnutrition ou secteurs contributeurs.

Les secteurs considérés comme contributeurs à la lutte contre la malnutrition sont principalement les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de la protection sociale, de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation/alphabétisation et de l'autonomisation de la femme/Genre.

### Intervention Spécifique / Sensible<sup>6</sup>

- Les interventions spécifiques à la nutrition qui relèvent de la santé contribuent directement à la réduction de la prévalence de la malnutrition et de la mortalité infantile ; il s'agit par exemple d'actions de prise en charge de la malnutrition aiguë, de supplémentation en micronutriments, d'interventions permettant l'adoption de bonnes pratiques d'allaitement et d'alimentation des enfants.
- Les programmes et politiques sensibles à la nutrition s'attaquent aux déterminants sous-jacents de la nutrition et du développement fœtal et infantile et contribuent indirectement à la réduction

<sup>6</sup>The Lancet, 2013

de la prévalence de la malnutrition et de la mortalité infantile - tels que la sécurité alimentaire, les pratiques de soins adéquats au niveau maternel, familial et communautaire, l'accès à des services de santé et à un environnement sain et hygiénique - et intègrent des objectifs et actions contribuant à la nutrition. Ainsi, par exemple, on considérera qu'une intervention dans le secteur de l'assainissement est sensible à la nutrition si elle est accompagnée de campagnes de sensibilisation et suivie avec un indicateur de bonnes pratiques ou un indicateur sanitaire, comme la prévalence des maladies diarrhéiques.

Dans cette optique tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne ; certains possèdent des déterminants et les autres des opportunités d'impact sur la dimension nutrition.

## PARTIE II : CONTEXTE

### 2.1. CONTEXTE DE LA NUTRITION AU NIVEAU INTERNATIONAL, REGIONAL

Malgré toutes les avancées technologiques, culturelles et sociales des dernières décennies, nous avons perdu de vue l'essentiel : les enfants qui mangent mal vivent mal. En fait, « Faim Zéro » n'est pas systématiquement « Malnutrition Zéro ».

D'après l'UNICEF<sup>7</sup>, un nombre bien trop élevé d'enfants subissent les conséquences d'une mauvaise alimentation et d'un système alimentaire qui ne tient pas compte de leurs besoins. En fait, l'enjeu n'est pas tant de donner aux enfants suffisamment de nourriture, mais de leur donner les bons aliments.

Aujourd'hui, au moins un enfant de moins de 5 ans sur trois, soit 200 millions d'enfants, souffrent de dénutrition ou de surpoids. Près de deux enfants âgés de 6 mois à 2 ans sur trois ne consomment pas d'aliments capables de soutenir la croissance rapide de leur corps et de leur cerveau. Cette situation est susceptible d'entraver leur développement cérébral, de nuire à leur apprentissage et d'affaiblir leur système immunitaire, et augmente les risques d'infections et, dans de nombreux cas, de décès. En 2019, à l'échelle mondiale :

- 149 millions d'enfants présentent un retard de croissance ou sont trop petits pour leur âge ;
- 50 millions d'enfants souffrent d'émaciation ou sont trop maigres pour leur taille ;
- 340 millions d'enfants, soit un enfant sur deux, souffrent de carences en vitamines et en nutriments essentiels, tels que la vitamine A et le fer ;
- 40 millions d'enfants sont en surpoids ou obèses.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, 28,9 millions d'enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance ou malnutrition chronique, 7,9 millions souffraient d'émaciation ou malnutrition aiguë.

### 2.2. CONTEXTE DE LA NUTRITION EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest situé le long du Golfe de Guinée. Elle s'étend sur une superficie de 322 462 km<sup>2</sup> et est limitée à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par la Guinée et le Liberia, au Nord par le Mali et le Burkina Faso et au Sud par l'Océan Atlantique.

<sup>7</sup> La Situation des enfants dans le monde - Enfants, nourriture et nutrition ; 2019

Le pays compte 31 régions et deux (02) districts autonomes que sont Abidjan et Yamoussoukro. La population est estimée à 24,37 millions d'habitants (2019) dont 5,5 millions d'étrangers avec une croissance démographique de 2,5%, une densité de population de 74,5 hab/km<sup>2</sup> et un taux d'espérance de vie de 54,1 ans.

La Côte d'Ivoire dispose de solides atouts économiques et fait figure de puissance sous-régionale. Dans le secteur agricole le pays est le premier producteur de cacao au monde avec plus de 35% du marché. Il figure aux tout premiers rangs africains pour plusieurs autres productions agricoles d'exportation (caoutchouc, noix de cajou, coton, café,...).

Cependant, le pays doit relever un double défi : maintenir un rythme de croissance rapide (de 8 % par an en moyenne depuis 2011) mais aussi instaurer une croissance plus inclusive. Il occupe le 170ème rang sur 189 pays dans le rapport 2018 du PNUD sur l'indice de développement humain et le taux de pauvreté s'élève encore à 46,3 %<sup>8</sup>.

Même si on observe une tendance à la baisse en matière de surpoids et de retard de croissance pour les moins de 5 ans, les indicateurs de malnutrition, sous toutes ses formes, restent toujours à des niveaux élevés.

Le pays est confronté au triple fardeau de la malnutrition<sup>9</sup> marqué à la fois par la persistance de la sous-nutrition (malnutrition chronique, malnutrition aiguë), la faim invisible (carences en vitamines et micronutriments) et l'accentuation de la surnutrition.

En 2016,

- 21,6% des enfants de moins de cinq ans étaient trop petits pour leur âge (Stunting ou retard de croissance) ; cependant, ce taux est inférieur à la moyenne des pays en développement, qui se situe à 25%. Cette malnutrition chronique qui reflète le niveau de pauvreté dans la population d'un pays, touche plus particulièrement et avec acuité, les régions du Nord, du Centre-Ouest et du Nord-Ouest avec de taux pouvant atteindre les 30%.
- 6,0% pesaient trop peu pour leur taille (Wasting ou émaciation). Ce taux est également inférieur à la moyenne des pays en développement, qui est de 8,9%. La Côte d'Ivoire est très proche de la cible mondiale de nutrition qui est de maintenir ce taux en dessous de 5% en 2025. Elle touche plus particulièrement les régions du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Nord et du Sud-Ouest du pays avec des pics saisonniers. L'indicateur, malnutrition aigüe ou maigreur excessive, reflète le niveau de performance du système de santé d'un pays.
- 1,5% des enfants de moins de cinq ans étaient en surpoids<sup>10</sup> ce qui a légèrement diminué par rapport à 3,0% en 2012.
- 16,7% des naissances vivantes sont de faibles poids de naissance (<2500g) en 2016 particulièrement celles du groupe des mères adolescentes, cibles privilégiées du déficit énergétique. Les régions les plus touchées sont celles du Sud-Ouest, de l'Ouest et la ville d'Abidjan.
- 23,5% des nourrissons de 0 à 6 mois sont allaités exclusivement. Il faut néanmoins relever que ce taux a presque doublé par rapport à 2012 où, il était de 12,1%.
- 36,6% des nouveau-nés ont été mis au sein dans la première heure après la naissance en 2016.

<sup>8</sup> Banque mondiale ; Avril 2019

<sup>9</sup> Cf. SOWC 2019

<sup>10</sup> GNR, Rapport, juin 2018

## PARTIE III : LA NUTRITION DANS LES DOCUMENTS CADRES DE CÔTE D'IVOIRE

### 3.1. INVENTAIRE DES DOCUMENTS CADRES EN MATIERE DE NUTRITION DE CÔTE D'IVOIRE

Les documents cadres objet de cette analyse nous ont été transmis par :

- L'UGP-PNMIN ;
- Les Départements sectoriels à la suite de l'interview des Informateurs clés ;
- L'Unité Nutrition UNICEF ;
- La recherche sur internet.

**Tableau 1 : Récapitulatif des Documents Cadres**

SECTEURS	DOCUMENT	PERIODE	RESPONSABLES	PARTENAIRES UN
SE-CONNAGE	Politique Nationale de Nutrition	2016-2020	Primature	UNICEF, OMS, FAO, PAM
	Plan National Multisectoriel de Nutrition	2016-2020	Primature	UNICEF, OMS, FAO, PAM
	Note de Politique de l'Allaitement	2019-2021	Primature	UNICEF, OMS
SANTE	Plan National de Développement Sanitaire	2016-2020	Ministère de la Santé	OMS, UNFPA, UNICEF
	Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida et les Maladies Sexuellement Transmissibles	2016-2020	Ministère de la Santé	OMS, ONUSIDA
	Plan Stratégique Intégré de prise en charge des Maladies Non Transmissibles en Côte d'Ivoire	2015-2019	Ministère de la Santé	OMS
	Plan Stratégique National de la Santé des Adolescents et des Jeunes	2016-2020	Ministère de la Santé	UNFPA, UNICEF, OMS
	Plan Stratégique National de la Santé de la Mère, du Nouveau-Né et de l'Enfant	2016-2020	Ministère de la Santé	UNFPA, UNICEF, OMS
	Dictionnaire National des Indicateurs de Santé	2015	Ministère de la Santé	
	Dialogue National sur le Financement de la Santé : Analyse de la Cartographie des Ressources dans le Secteur de la Santé en Côte d'Ivoire	2019	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, UNFPA

	Budget 2020	Septembre 2019	Ministère de la Santé	
	Financement de la Santé : Dossier d'investissement	2020-2023	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF
	Politique Nationale d'Amélioration de la Qualité des Soins et des Services de Santé en Côte d'Ivoire	2016	Ministère de la Santé	OMS
	Dialogue National sur le Financement de la Santé : Investir dans la Santé pour un avenir meilleur	Avril 2019	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, UNFPA
	Analyse de la situation épidémiologique et de la réponse au VIH en Côte d'Ivoire : Revue à mi-parcours du PSN	2016-2020	Ministère de la Santé	OMS, UNICEF, ONUSIDA
	Analyse des politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire	Février 2019	Ministère de la Santé	
AGRICULTURE	Programme National d'Investissement Agricole	2017 - 2025	MINADER ; MIRAH ; Ministère des Eaux et Forêts ; Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	FAO
	Programme National d'Investissement Agricole de Deuxième Génération	2018-2025	Ministère de l'Agriculture	FAO
	Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz (SNDR)	2012-2020	Ministère en Charge de la Promotion de la Riziculture	FAO
	Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le Riz (PNPE)	2013-2020	Ministère de l'Agriculture	FAO
	Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligent Face au Climat (SNAIC) en Côte d'Ivoire	2018-2025	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	FAO
	Stratégie Nationale de Développement de la Filière des Semences en Côte d'Ivoire	Février 2015	Ministère de l'Agriculture	FAO
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA)-Tome 1	2014 - 2020	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	FAO
	Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA)-Tome 2	2014 - 2020	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	FAO
	Revue PSDEPA	Novembre 2017	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	
EDUCATION	Lettre de Politique du Secteur Education/Formations	2016-2025	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Plan Sectoriel Education/Formations	2016-2025	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Politique de Scolarisation Obligatoire	2015	MENETFP / MESRS	UNICEF

<b>FEMME FAMILLE ENFANT</b>	Note de cadrage de la politique éducative	2016-2025	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Plan d'Action Budgétisé du Secteur Education/Formation	2017-2020	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Plan Décennal Education Formation	2016-2025	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Plan Opérationnel de Suivi et d'Evaluation du Plan Sectoriel Education/Formation	2016-2025	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace Côte d'Ivoire	2016	MENETFP / MESRS	UNICEF
	Politique Nationale d'Alimentation Scolaire	2018-2025	MENETFP	PAM
	Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire	2018-2025	MENETFP	PAM
<b>EMPLOI PROTECTION SOCIALES</b>	Plan Stratégique National de Soins et Soutien aux OEV et leur Famille	2016-2020	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	UNICEF - ONUSIDA
	Budget MFFE Nutrition	2017 & 2018	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	
	Politique Nationale de la Famille (PNF)	2016-2020	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	UNFPA
	Dispositif de Protection de l'Enfant au niveau local	Juin 2016	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	UNICEF
	Projet de Soins et Soutien aux Orphelins et autres Enfants Rendus Vulnérables du fait du VIH/Sida et à leurs Familles en Côte d'Ivoire : Rapport d'Exécution PIP 2017	Janvier 2018	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	UNICEF
<b>HYDRAULIQUE</b>	Politique Nationale de Protection de l'Enfant	2014-2020	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	UNICEF
	Stratégie Nationale de Protection Sociale	2014-2020	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	UNICEF
	Manuel national de Suivi et d'Evaluation du secteur de l'Eau potable en Côte d'Ivoire	Juin 2018	Ministère de l'Hydraulique	UNICEF
	Stratégie Nationale de Gestion et de Maintenance des Infrastructures d'Eau Potable en milieu rural	Septembre	Ministère de l'Hydraulique	UNICEF

	Rapport de diagnostic du Secteur de l'Eau Potable	Décembre 2015	Ministère de l'Hydraulique	UE
	Communication en Conseil des Ministres : Accès à l'Eau potable à Prix Abordable pour Tous	Juillet 2017		
	Projet de Document de Politique Sectorielle de l'Eau Potable en Côte d'Ivoire	Septembre 2016	Ministère de l'Hydraulique	UE
PLAN	Plan National de Développement- Tome 1- Diagnostic stratégique	2016-2020	Ministère du Plan	
	Plan National de Développement- Tome 2- Orientations Stratégiques	2016-2020	Ministère du Plan	
	Plan National de Développement- Tome 3- Matrice d'Actions Prioritaires	2016-2020	Ministère du Plan	
	Rapport Volontaire d'Examen National de la Mise en Œuvre des Objectifs de Développement durable en Côte d'Ivoire	Juin 2019	Ministère du Plan	UNICEF
SOLIDARITE COHESION SOCIALE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	Programme National de Réconciliation et de Cohésion Sociale (PNRCS)	2016-2020	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	
	Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale	2016-2020	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	
	Rapport 2018 des Actions de Solidarité, de Cohésion et de Lutte contre la Pauvreté à DABOU	2016-2020	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	

## 3.2. ANALYSE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS AU NIVEAU NATIONAL

### 3.2.1. Inventaire des documents-cadres

Pour l'analyse de la prise en compte de la nutrition dans les différents documents stratégiques et opérationnels, plusieurs critères ont été définis. Les documents de politiques, stratégies et plans ont été examinés en tenant compte de critères ci-dessous définis :

- *Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle* ;
- *Prise en compte de la nutrition dans les objectifs* ;
- *Identification des axes stratégiques/actions/interventions en lien avec la nutrition* ;
- *Identification d'indicateurs ou de cibles en lien avec la nutrition* ;

- *Budgétisation des interventions/ actions en lien avec la nutrition ;*
- *Prise en compte de la nutrition dans la mise en place programmatique de l'approche budget programme.*

Les documents nationaux objets de notre étude sont :

- Plan National de Développement 2016-2020.
- Politique Nationale de Nutrition 2016-2020.
- Plan National Multisectoriel de Nutrition 2016-2020.

Les documents opérationnels sectoriels en lien avec la nutrition sont :

Pour le secteur de la santé

- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020.
- Plan Stratégique National de la Santé de la Mère, du Nouveau-Né et de l'Enfant 2016-2020.
- Plan Stratégique National de la Santé des Adolescent(e)s et des Jeunes 2016-2020.
- Plan Stratégique intégré de Prévention et de Prise en charge des Maladies Non Transmissibles en Côte d'Ivoire 2015-2019.

Pour le secteur de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

- Programme National d'Investissement Agricole II (PNIA 2018-2025).
- Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face Climat 2018-2025.
- Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autre que le Riz 2013-2020.
- Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) 2014-2020.

Pour le secteur de l'éducation

- Lettre de Politique du Secteur Education / Formation 2016-2025.
- Politique Nationale d'Alimentation Scolaire 2018-2025.
- Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire 2018-2022.

Pour les secteurs de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Protection sociale

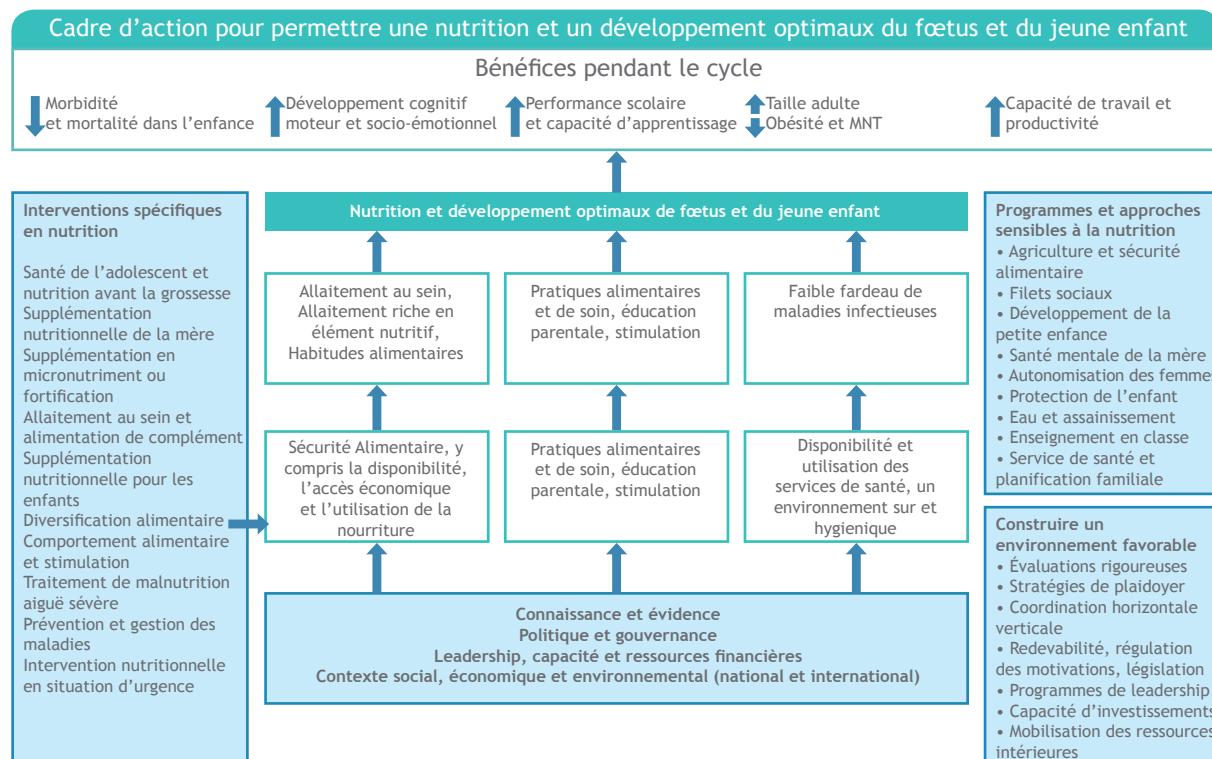
- Politique Nationale pour la Protection de l'Enfant .
- Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2014-2020).

Pour le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement

- Lettre de Politique Sectorielle de l'Assainissement 2015 - 2030.

## 3.2.2. Prise en compte de la Nutrition dans les Politiques, Stratégies et Plans au niveau national

L'appréciation du degré de prise en compte de la nutrition dans les documents cadres objets de notre étude a été aussi guidée par le cadre d'action ci-après :



Source: The Lancet Maternal and child nutrition Series: Papers 1, 2, 3, 4 as well as the five comments published in June 2013.

## La Nutrition dans le Plan National de Développement de Côte d'Ivoire 2016-2020

Le Plan National de Développement de Côte d'Ivoire est articulé en 03 tomes :

- Tome 1 : Traite du diagnostic stratégique sur la route de l'émergence en se basant sur une capitalisation normative du bilan du PND 2012-2015 ;
- Tome 2 : Décline l'orientation stratégique libellée à travers cinq axes stratégiques dont l'axe 2 : Accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- Tome 3 : Présente la matrice des actions prioritaires.

## Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La dimension nutrition, même si elle n'est pas mise en exergue en tant que levier de développement dans le PND 2012-2015, est assez bien intégrée dans le diagnostic global ayant servi de tremplin au PND 2016-2020.

La situation nutritionnelle y est présentée comme étant imputable à des facteurs tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire des ménages et l'accès limité aux services sociaux de base (santé, protection sociale, éducation des filles, eau potable, etc.), ainsi que les pratiques nutritionnelles telles que l'allaitement maternel et les soins au niveau familial et communautaire ne sont pas optimaux.

Au total, l'engagement politique de la Côte d'Ivoire en faveur de l'initiative SUN est reconnu comme une avancée notable. Le pays a ainsi adhéré très tôt à SUN en juin 2013 et a abrité en novembre 2017, le Rassemblement Global du Mouvement SUN. De plus, la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et la synergie des interventions nutritionnelles multisectorielles pour le « passage à échelle » constituent les défis devant être pris en compte par le prochain PND 2021-2025, pour améliorer l'état de santé des populations.

## Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

La nutrition n'apparaît pas de façon linéaire dans les objectifs globaux. Cependant elle concourt à l'atteinte du résultat d'impact 3 « l'Etat de santé des populations est amélioré ». Juste que sa visibilité est faible car la réduisant à un simple facteur de santé ce qui ne se justifie plus de par sa multisectorialité.

## Identification des axes stratégiques/actions/interventions en lien avec la nutrition

Dans l'axe stratégique 2 du PND 2016-2020 « Accélération du développement du capital humain et du bien-être social », la Nutrition est érigée en domaine d'intervention à part entière au même titre que la Santé, l'Education ou l'Emploi. L'indicateur de référence pris en compte est le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale qui exprime l'état de développement d'un pays. Ce qui est cohérent dans le cadre d'un Plan National de Développement.

## Identification d'indicateurs ou des cibles en lien avec la nutrition

La nutrition, dans l'atteinte de l'impact 3, représente l'effet 2 « l'Etat nutritionnel de la population, en particulier les femmes et les enfants, est amélioré » qui se traduit en trois indicateurs :

- Indicateur de prévention « Taux de morbidité lié à la malnutrition » ;
- Indicateur de prise en charge « Proportion de structures sanitaires, sociales et communautaires menant des activités de nutrition » ;
- Indicateur de promotion « Proportion de la population ayant accès à une alimentation diversifiée et riche en vitamines ». Cet indicateur aurait dû s'arrêter à « diversifié » ou dire « riche en micronutriments ».

<sup>11</sup>Cf rubrique 4.1. Secteur de la Santé

## La Nutrition dans la Politique Nationale de Nutrition (PNN 2016-2020) et son Plan National d'Action Multisectoriel (PNMN 2016-2020)

La Politique Nationale de Nutrition ambitionne de « Garantir, d'ici 2020, à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays ».

Cependant, la PNN se veut multisectorielle mais reste dominée par le secteur de la santé et, dans une moindre mesure, par la sécurité alimentaire. Les liens entre la PNN et les politiques ou plans sectoriels existants ne sont pas mis en avant.

L'ancrage institutionnel de la nutrition dans l'organigramme du secteur de la santé, comme décliné dans la PNN 2016-2020, est très réducteur. Elle est rattachée à la Direction de la Santé Communautaire (DSC) qui est, elle, sous la tutelle de la Direction Générale de la Santé (DGS)<sup>11</sup>. La Nutrition, de par son impact sur le taux de mortalité maternelle et infantile se doit d'être plus visible.

La position dominante de la Santé dans la PNN, présente un risque de déséquilibre qui peut nuire à l'implication réelle des autres secteurs contributeurs et à leur alignement référentiel à la PNN lors de la déclinaison de leurs activités sensibles, dans le cadre des interventions sectorielles.

### Prise en compte de la dimension multisectorielle de la nutrition dans l'analyse situationnelle

L'analyse situationnelle de la PNN met en exergue les dimensions multisectorielles de la nutrition et fait une analyse des déterminants de la malnutrition en Côte d'Ivoire, à savoir :

- le faible pourcentage de la population qui arrive à accéder à un niveau minimal d'apport calorique et un régime alimentaire qui reste peu diversifié dans tous les groupes d'âges,
- la haute prévalence des maladies infectieuses,
- l'accès limité aux aliments des ménages en insécurité alimentaire,
- le faible accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, et les systèmes d'assainissement,
- le changement climatique, l'analphabétisme et la décennie de crises politico militaires (2000-2010) marquée par une pauvreté grandissante représentent des facteurs qui ont impacté négativement sur le statut nutritionnel des populations.

### Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

La PNN qui exprime l'engagement pris par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, vise, d'ici 2020, à améliorer le statut nutritionnel de la population.

<sup>11</sup> Cf rubrique 4.1. Secteur de la Santé

## Identification des axes stratégiques/actions/interventions en lien avec la nutrition

Le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN 2016-2020) constitue le cadre opérationnel de la PNN. Son élaboration fut un processus élargi de consultations impliquant les départements Ministériels concernés, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que le milieu académique et de la recherche. Le PNMN met l'accent les deux grands types d'interventions en matière de nutrition : sensibles et spécifiques.

Dans son analyse situationnelle, le PNMN décline les déterminants de la malnutrition en Côte d'Ivoire en cinq facteurs causaux :

- l'accès limité à une alimentation saine, diversifiée et nutritive,
- les pratiques nutritionnelles et les soins au niveau familial et communautaire non optimaux,
- l'accès limité aux services sociaux de base,
- l'autonomisation de la femme et l'attention accordée à l'enfant encore insuffisantes,
- la faible coordination intersectorielle, le manque de synergie, la faible disponibilité des ressources humaines qualifiées et l'insuffisance des ressources financières.

Afin d'améliorer l'état nutritionnel de la population ivoirienne, le PNMN propose 07 axes prioritaires d'interventions dont la mise en oeuvre devrait permettre, d'ici 2020, de concrétiser la vision de la politique nationale de nutrition à savoir « Garantir à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays ».

Chaque axe prioritaire est traduit en résultats stratégiques, à savoir :

- *Résultat Stratégique 1 : les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives sont promues ;*
- *Résultat Stratégique 2 : la prise en charge de la malnutrition est renforcée ;*
- *Résultat Stratégique 3 : la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés pour la consommation sont accrus ;*
- *Résultat Stratégique 4 : la sécurité sanitaire des aliments est renforcée ;*
- *Résultat Stratégique 5 : la résilience des ménages aux crises alimentaires et nutritionnelles est renforcée ;*
- *Résultat Stratégique 6 : l'hygiène et l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement sont améliorés ;*
- *Résultat Stratégique 7 : un environnement favorable à la nutrition est créé et la gouvernance est renforcée.*

Chaque résultat stratégique est articulé en effets (19 effets pour l'ensemble des résultats stratégiques) qui se déclinent en extrants libellés sous forme de plan d'action.

Pour l'atteinte de ses résultats stratégiques le PNMN 2016-2020 décline les objectifs sectoriels suivants :

- Réduire de 20,5% à 15% la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique ;

- Accroître le taux d'allaitement maternel exclusif de 12% à 50 % ;
- Amener 40% de la population à adopter des Actions Essentielles en Nutrition ;
- Assurer une couverture maladie universelle à 80% de la population ;  
Réduire la proportion des ménages en insécurité alimentaire en milieu rural en dessous de 10% ;
- Réduire la prévalence des maladies liées aux aliments contaminés ;
- Assurer l'accès à l'eau propre à la population de 77% à 100% dans les zones à forte prévalence de malnutrition ;
- Porter la couverture de cantines scolaires à 100% dans les régions à forte prévalence de malnutrition et d'insécurité alimentaire ;
- Apporter des services sociaux à 70% de la population hautement vulnérable.

### 3.3. ANALYSE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS AU NIVEAU SECTORIEL

#### 3.3.1. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans du SECTEUR DE LA SANTE en Côte d'Ivoire

Objectif du PNMN d'ici 2020 pour le Secteur de la Santé :

- « *Accroître le taux d'allaitement maternel exclusif de 12% à 50 %* »
- « *Assurer une couverture maladie universelle à 80% de la population* »
- « *Réduire la prévalence des maladies liées aux aliments contaminés* »

#### La Nutrition dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020) de Côte d'Ivoire

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020 traduit la volonté du Pays d'apporter des réponses efficaces aux problèmes sanitaires rencontrés qui se caractérisent par des niveaux de morbidité et de mortalité élevés touchant plus particulièrement la femme et l'enfant. En effet, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 96 pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle, quant à elle, estimé à 614 pour 100 000 naissances vivantes reste élevé<sup>12</sup>.

Le PNDS 2016-2020 s'articule autour de 06 résultats stratégiques :

(i) la Gouvernance et le leadership du secteur de la santé sont renforcés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ; (ii) le financement interne et externe du système de santé est amélioré ; (iii) l'offre de service de qualité est disponible et l'utilisation est augmentée ; (iv) la morbidité et la mortalité liées aux principales maladies sont réduites d'ici 2020 de 50% ; (v) la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes est améliorée d'ici 2020 ; (vi) la prévention et la promotion de la santé sont renforcées.

<sup>12</sup> Déclaration du Gouvernement de Côte d'Ivoire à l'occasion de la journée mondiale de la population, Edition 2019

## Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

Dans l'analyse situationnelle du PNDS 2016-2020, il ressort que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait de la nutrition une de ses priorités. La nutrition y est formulée de manière explicite et la malnutrition est reconnue comme étant un facteur déterminant du taux de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, autant que les IRA ou le paludisme.

Le PNDS est aligné à la Politique Nationale de Nutrition 2016-2020 à travers son Plan de mis en œuvre (PNMN 2016-2020) dont le but stratégique est de renforcer la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et de porter à l'échelle les interventions nutritionnelles sensibles et spécifiques. Cependant, il n'est nulle part défini sous quelle forme le PNDS va s'aligner sur la PNN en matière de développement de la nutrition. La PNN ne fait pas partie des documents cadres auxquels s'aligne le PNDS qui sont le PND 2016-2020 et les ODDs.

## Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

La nutrition, à travers la lutte contre la malnutrition, est déclinée dans le quatrième axe « lutte contre la maladie », Effet 4 : *La morbidité et la mortalité liées aux principales maladies sont réduites d'ici 2020 de 50%*.

Cet effet comprend huit effets intermédiaires qui couvrent les domaines d'actions prioritaires parmi lesquels, la malnutrition à l'instar du VIH-sida, le paludisme, les maladies à potentielles épidémiques, les MNT, etc.

L'effet intermédiaire 4.3 : *La proportion de la population présentant une malnutrition est réduite de 25%*, adresse le volet lutte contre la malnutrition à travers deux (2) extrants qui concourent à l'atteinte de cet effet intermédiaire. Ce sont : (i) la sous-nutrition est réduite de 20% chez les enfants ; (ii) la surnutrition est réduite de 30% au niveau de la population générale.

## Budgétisation des interventions/ actions en lien avec la nutrition

Dans le cadre de l'allocation budgétaire, il ressort que l'axe 4 : lutte contre la maladie bénéficie de 23% du budget global alloué à la mise en œuvre du PNDS 2016-2020. Sur le budget alloué à l'axe 4, 11% vont aux activités liées à la lutte contre la malnutrition.

## La Nutrition dans le Plan Stratégique National de la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (PNSME 2016-2020)

Le PNSME 2016-2020 repose son intervention sur le constat que l'analyse des causes et déterminants de la mortalité maternelle et infantile laisse apparaître des insuffisances dans l'utilisation des services de santé et dans la prise en charge de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Ces insuffisances sont relatives à :

- la faible capacité des populations pour promouvoir des comportements favorables au sein de la communauté, offrir des soins à domicile, détecter les complications et recourir à temps à un établissement sanitaire ;

- l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des soins. La compétence des prestataires, l'insuffisance dans la disponibilité des médicaments, des produits sanguins et des plateaux techniques sont mises en cause. L'insuffisance de la référence et contre référence, de la réalisation des staffs communs pour améliorer la qualité des soins, de la surveillance des décès maternels et riposte a été pointé du doigt.

En réponse à cette situation, le présent plan se propose de :

- accroître le niveau d'utilisation des services de la santé de la mère, du nouveau-né et des enfants d'ici à 2020 ;
- accroître la couverture et l'accès aux services de planification familiale de qualité pour les femmes en âge de procréer et pour les jeunes et adolescents d'ici à 2020 ;
- améliorer la redevabilité et le suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'ici à 2020.

Ce document ne prend pas en compte la dimension nutrition ni dans son analyse situationnelle, ni dans la déclinaison de ses objectifs stratégiques. Même si on peut capitaliser l'accroissement du niveau d'utilisation des services de la santé de la mère, du nouveau-né et des enfants et de l'accès aux services de planification familiale de qualité comme interventions sensibles à la nutrition car impactant, certes de façon secondaire, sur le statut de la mère donc de son enfant.

## La Nutrition dans le Plan Stratégique National de la Santé des Adolescent(e)s et des Jeunes (PNSAJ) 2016-2020

Le PNSAJ 2016-2020 est mis en œuvre dans le cadre du PNDS 2016-2020 et dont l'impact attendu de sa mise en œuvre est que d'ici 2020, « *l'état de santé des adolescent(e)s et des jeunes en Côte d'Ivoire est amélioré* ».

Pour se faire, le PNSAJ s'articule sur quatre résultats attendus : (i) renforcement de la gouvernance et le leadership du Ministère en matière de santé des adolescent(e)s et des jeunes ; (ii) amélioration de l'offre de santé des adolescent(e)s et des jeunes et de son utilisation par ceux-ci ; (iii) utilisation par les adolescents(e)s et les jeunes, des points d'accès à l'information mis à leur disposition et (iv) amélioration de l'information sanitaire relative aux adolescent(e)s et aux jeunes.

L'*analyse situationnelle* du PNSAJ aborde les aspects de nutrition à travers la malnutrition considérée comme l'un des déterminants majeurs de la forte morbidité dans les services de santé scolaire et universitaire en 2014, après le paludisme, les IRA, la diarrhée et les affections buccodentaires. Cependant, cette déclinaison, dans le cadre de l'analyse situationnelle, n'englobe pas l'impact de la nutrition sur le développement du jeune enfant.

La PNN y est aussi citée parmi les documents orientés sur la situation des adolescent(e)s et des jeunes sans plus. Le document dans son articulation opérationnelle décline un ensemble de prestations préventives, curatives et promotionnelles de santé devant permettre d'assurer un développement physique, mental, intellectuel et social harmonieux, aux adolescent(e)s et aux jeunes.

La seule prise en compte de la nutrition, c'est dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de communication pour un comportement favorable.

## La Nutrition dans le Plan Stratégique intégré de Prévention et de Prise en charge des Maladies Non Transmissibles en Côte d'Ivoire 2015-2019

Le Plan Stratégique Intégré de Prévention et de Prise en charge des MNT vise à « Réduire la charge évitable de morbidité, de mortalité et de handicap attribuable aux maladies non transmissibles ».

Cet objectif est décliné en six objectifs spécifiques, à savoir :

1. Rendre prioritaire la lutte contre les maladies non transmissibles dans les programmes de développement mondiaux, régionaux et nationaux et dans les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en renforçant la sensibilisation et la coopération internationale.
2. Renforcer à l'échelle nationale les capacités, le leadership, la gouvernance, l'action multisectorielle et les partenariats pour accélérer la lutte contre les maladies non transmissibles.
3. Réduire l'exposition aux facteurs de risque modifiables des maladies non transmissibles et aux déterminants sociaux sous-jacents en créant des environnements favorables à la santé.
4. Réorienter les systèmes de santé afin de prévenir et de prendre en charge les maladies non transmissibles, ainsi que les déterminants sociaux sous-jacents, au moyen de soins de santé primaires centrés sur la personne et d'une couverture sanitaire universelle.
5. Promouvoir les capacités nationales à mener des travaux de recherche-développement de grande qualité afin de lutter contre les maladies non transmissibles.
6. Suivre l'évolution des maladies non transmissibles et leurs déterminants.

Dans le groupe des actions prioritaires, des activités aussi spécifiques que sensibles à la nutrition sont bien ciblées axées sur l'obésité, le surpoids, la consommation du sel, la pratique du sport, etc. Cependant et vu peut-être son antériorité à la déclinaison de la vision et des orientations stratégiques du Gouvernement ivoirien en matière de Nutrition, le PSIPP/MNT 2015-2019 ne fait pas référence à la Politique de Nutrition ni à son Plan Multisectoriel de mise en œuvre.

### 3.3.2. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans des SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES en Côte d'Ivoire

#### SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Objectif sectoriel du PNMN d'ici 2020 :

- « Réduire la proportion des ménages en insécurité alimentaire en milieu rural en dessous de 10% »
- « Réduire de 20,5% à 15% la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique »

L'importance d'autres secteurs, tels que l'agriculture pour améliorer les résultats nutritionnels doit être bien comprise. La lutte contre les carences nutritionnelles et la production de cultures vivrières relèvent respectivement de la responsabilité du ministère de la Santé et de celui en charge de l'Agriculture, mais ces opérations requièrent de l'éducation, ce qui démontre la transversalité voire la multisectorialité de la Nutrition qui ne peut être l'apanage d'un seul secteur. Le renforcement de la nutrition en Côte d'Ivoire, ainsi que la lutte contre la malnutrition, requièrent la coopération de tous les départements sectoriels contributeurs. Cela ne se résume pas seulement à des opérations purement sectorielles, mais requiert un travail de groupe et de la planification à divers niveaux pour harmoniser les concepts et les opérations.

Le débat se poursuit entre ceux qui estiment que la politique agricole a un grand rôle à jouer dans la production d'aliments nutritifs et ceux qui pensent qu'il est plus important qu'elle se concentre sur le développement économique et sur l'idée de « nourrir la planète » en privilégiant l'apport calorique.

D'où, la plupart des politiques agricoles se concentrent sur la productivité économique (via la production accrue de cultures de rente) et la réduction de la pauvreté (via la vente de produits agricoles) et ne contiennent aucun objectif nutritionnel explicite. Des efforts concertés doivent être déployés pour que la nutrition soit définie comme une priorité et une responsabilité du secteur agricole et, au final, également des secteurs de la santé et de l'éducation.

Pour répondre aux enjeux de bonne nutrition pour l'ensemble de la population, y compris les groupes les plus vulnérables, il faut mobiliser le secteur de l'agriculture et des systèmes alimentaires. L'un des enjeux majeurs des politiques agricoles consiste à assurer une sécurité alimentaire et une bonne nutrition dans un contexte de pauvreté rurale élevée et de forte croissance démographique.

La recommandation 8 de la CIN<sup>13</sup>, demandait aux pays d'« examiner les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs nutritionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles afin de faire progresser une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, d'assurer la sécurité alimentaire et de favoriser des régimes sains ».

Dans ce cadre les pays participants s'étaient engagés à « *faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence* ».

## La Nutrition dans le Programme National d'Investissement Agricole II (PNIA 2018-2025)

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) de Côte d'Ivoire est le cadre cohérent de programmation des investissements publics et privés dans le secteur, pour les huit prochaines années. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, ainsi que la gestion de l'environnement. Il a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle pour réduire la pauvreté de moitié, et pour atteindre le niveau « faim zéro » à horizon 2025. Il propose la vision d'une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées.

Le PNIA II met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques : (i) Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) Le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement ; (iii) Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

<sup>13</sup> 2ème Conférence Internationale de Nutrition, Rome 2014

Pour ce faire, cinq principes clés de mise en œuvre ont été retenus :

(i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur ; (ii) Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur ; (iii) Une meilleure *intégration verticale* permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation ; (iv) Une meilleure *intégration horizontale* permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes - domaine environnemental et social en particulier ; (v) Une meilleure intégration territoriale.

Il faut noter quand même que le dispositif de mise en œuvre et d'opérationnalisation du PNIA2 n'est effectif, à l'état actuel, que dans 04 régions sur appui de l'UE. Il est prévu de l'étendre à 08 autres régions pour atteindre 12 régions sur les 31 régions que compte le pays, ce qui représente un taux de couverture d'environ 39% du territoire. La problématique liée à la lenteur du déroulement exécutif du PNIA2 est qu'il va de soi que le Département de l'Agriculture, en termes de priorisation, mettra d'abord en avant les stratégies d'intervention standards et spécifiques du secteur beaucoup plus liées au renforcement de la production que celles à visée sensible à la nutrition.

## Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La nutrition en tant que dimension est prise en compte dans l'analyse situationnelle sous l'angle d'une agriculture sensible à la nutrition.

## Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

Les trois objectifs déclinés par le PNIA II (voir ci-dessus) impactent de façon sensible sur la nutrition dans leur opérationnalisation.

Le PNIA II sera tout particulièrement l'occasion de promouvoir une meilleure intégration territoriale à travers la mise en œuvre du concept d'Agro-Pole, qui repose sur cinq axes clés :

- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique localisée, qui tienne compte des réalités des territoires ;
- La définition de zones focalisées sur des filières priorisées au niveau national et local (en sélectionnant à la fois des cultures vivrières, des cultures de rente, et des filières animales/ halieutiques au niveau de chaque zone) ;
- Une concentration de facilités et de services pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies ;
- Une forte implication du secteur privé et des communautés locales ;
- Une approche cohérente avec celle définie pour les pôles économiques compétitifs à l'échelle nationale.

Les objectifs stratégiques du PNIA II ont été déclinés en six programmes d'investissement, représentant des investissements de près de 4324 milliards FCFA sur la période 2018-2025.

Parmi ces programmes, 04 sont sensibles à la nutrition à savoir :

- **Programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique », ayant pour objectifs (i) la couverture des besoins nationaux à partir de la production agricole nationale, (ii) la bonne pertinence et bonne performance de la recherche et du conseil agricole au vu des besoins du secteur et (iii) la mise en place d'un système efficace de production et de diffusion d'intrants améliorés pour toutes les filières.**
- **Programme 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés », ayant pour objectifs (i) un renforcement de la capacité de valorisation des produits agricoles, (ii) un renforcement des infrastructures de base d'accès aux marchés et d'agro-industrie, (iii) la facilitation de la commercialisation des produits agricoles et (iv) la promotion stratégique des produits agricoles ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux.**
- **Programme 3 « Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique », ayant pour objectifs (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.**
- **Programme 4 « Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique », ayant pour objectifs (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité, (iii) une protection sociale des populations les plus vulnérables, (iv) un renforcement des infrastructures socio-économiques en milieu rural, et (v) l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.**

## La Nutrition dans la Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat 2018-2025

La SNAIC couvre la période 2018 - 2025 et partage la vision suivante : « *A l'horizon 2025, l'accroissement durable de la productivité du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, la sécurité alimentaire et la résilience climatique des systèmes agricoles sont assurés par le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)* ». Elle a pour objectif global de « développer à l'échelle nationale une agriculture intelligente en vue d'accroître la productivité agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience climatique du secteur ».

Cinq (5) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit :

- du renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable au développement de l'AIC ;
- de l'appui à la recherche-développement et à l'innovation en matière d'AIC ;
- du renforcement des capacités nationales en matière d'AIC ;
- de la sensibilisation, Communication et vulgarisation des technologies AIC ;
- de la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la SNAIC.

## Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La nutrition en tant que dimension n'est pas prise en compte dans l'analyse situationnelle cependant, le document prend en compte des thématiques contributeurs tel que l'agriculture, l'élevage, la pêche.

## Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

La nutrition n'est pas prise en compte dans les objectifs mais des aspects sensibles à la nutrition sont pris en compte telle que la sécurité alimentaire : Résultats 3.3 et 3.4 de l'objectif spécifique 3. Le coût global de la SNAIC est de 110,96 milliards de francs CFA. Il a été estimé sur la base du coût moyen annuel des actions à mener par axe stratégique.

## La Nutrition dans la Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autre que le Riz 2013-2020

La « *vision* » du gouvernement à travers la SNDVC 2013-2020 est de « *Transformer l'agriculture vivrière de subsistance en une agriculture performante, source de richesse partagée* ».

L'Objectif Global est de : *Couvrir, à l'horizon 2020, l'ensemble des besoins de consommation nationale en produits vivriers autres que le riz, dégager des surplus pour l'exportation, accroître la valeur ajoutée et créer des emplois.*

L'atteinte de cet objectif implique :

- La disponibilité des aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- L'accessibilité, physique et financière aux aliments, pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- La stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- L'utilisation optimale des aliments par les individus.

## Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La nutrition est prise en compte dans l'analyse situationnelle. Dans ce sens qu'elle décline de façon claire les défis à relever en vue d'assurer une production vivrière diversifiée, en quantité et qualité suffisantes dans le sens d'une amélioration du statut nutritionnel, pour une population en forte croissance et de plus en plus urbaine.

## Prise en compte de la nutrition dans les objectifs et axes stratégiques

La nutrition est explicitement prise en compte dans les objectifs stratégiques de la SNDVC 2013-2020 à travers son objectif global qui est décliné en 03 domaines d'intervention :

- *Lutte pour le rétablissement de l'équilibre vivrier structurel national :*

- pour chacune des grandes catégories de produits vivriers déficitaires, au minimum, contenir ce déficit à son niveau actuel,
- développer les filières vivrières les plus porteuses,
- au global, pour l'ensemble de l'approvisionnement en vivriers, viser l'autosuffisance nationale.

- *Accroissement des revenus des acteurs et de la valeur ajoutée du secteur ;*
- *Augmentation de la contribution du secteur à l'économie et la croissance ;*

## SECTEUR DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

La Stratégie 2021-2025 du département est en phase d'élaboration et n'intègre pas d'activité nutrition donc pas d'axe dédié à la Nutrition ni d'indicateurs spécifiques nutrition car la plupart des indicateurs sont beaucoup plus quantitatifs que qualitatifs. Ceci constitue sans nul doute une limite opérationnelle de ce plan stratégique.

## La Nutrition dans le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) 2014-2020

L'objectif global de la stratégie de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en matière de protéines animales de qualité, dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que la création d'emplois. De manière spécifique, il s'agit de contribuer à :

- accroître la couverture de la demande nationale en protéines animales par l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières animales et halieutiques ;
- accompagner la professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs et la structuration des opérateurs des filières animales et halieutiques ;
- améliorer la gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques.

### Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La nutrition est assez largement prise en compte dans l'analyse situationnelle à travers plusieurs interventions du domaine de l'élevage et de la pêche sensibles à la nutrition.

### Prise en compte de la nutrition dans les objectifs et axes stratégiques

La dimension nutrition est prise en compte dans la déclinaison des objectifs de la stratégie et ceci se reflète de façon claire dans l'objectif : « *Accroître la couverture de la demande nationale en protéines animales par l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières.* »

### 3.3.3. La Nutrition dans les documents de politiques, stratégies, programmes et plans du SECTEUR DE L'EDUCATION

*Objectif du PNMN d'ici 2020 pour le Secteur de l'Education :*

*« Porter la couverture de cantines scolaires à 100% dans les régions à forte prévalence de malnutrition et d'insécurité alimentaire »*

### La Nutrition dans la Lettre de Politique du Secteur Education / Formation 2016-2025

Le MENETFP est dans un Task Force ou Unité opérationnelle chargée de faire la cohérence dans le domaine de l'Education. Ce processus a abouti à la formulation du PSE de Côte d'Ivoire 2016-2025. La lettre de politique sur la base de laquelle le PSE a été élaboré se réfère à la stratégie N°2 du PND. Le Plan Sectoriel Education/Formation (PSE /2016-2025), s'est fixé comme but de doter la Côte d'Ivoire de ressources humaines de qualité et productives. Cet objectif doit découler des résultats d'un système éducatif qui assure à tous les enfants et adultes une éducation et une formation de qualité, équitable et inclusive et qui prend en compte les besoins de transformation du citoyen.

#### Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

Il n'est nulle part fait référence de la dimension nutrition dans le PSE 2016-2025 ce qui est dommage. Au moment de l'élaboration du PSE 2016-2025, la PNN 2016-2020 était en phase de finalisation. Cependant il n'y a pas eu de synergie entre les deux processus donc aucune communication entre les deux équipes. Pourtant le MENETFP a des actions qui ont un impact sur la nutrition.

### La Nutrition dans la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire 2018-2025

La Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une politique volontariste d'appropriation des programmes des cantines scolaires à la faveur du retrait progressif du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et ce, depuis 1998.

La politique nationale de l'alimentation scolaire s'insère de ce fait dans le Plan National de Développement (PND 2016- 2020) pour contribuer à l'école obligatoire et amener le pays à atteindre les objectifs du développement durable. Le Programme des cantines scolaires fait partie des mesures d'incitation à la scolarisation. Ce qui explique son alignement sur le PND comme document national de référence. Néanmoins, les objectifs sectoriels 5 et 8 et les axes stratégiques 1, 3 et 6 de la PNN sont pris en compte dans la SNAS 2018-2022.

En Côte d'Ivoire seule 43% des structures scolaires bénéficient des cantines et l'Etat ne participe qu'à hauteur de 10% des besoins réels tandis que le PAM apporte 2,5 milliards FCFA. Cependant, pour couvrir les besoins en financement de l'ordre de 100%, il faut débloquer 27 milliards FCFA, en fait seul 5 à 6 milliards sont réellement disponibles. Il est dénombré 5594 cantines scolaires à travers la Côte d'Ivoire dont, 613 cantines bénéficiant à 125.000 écoliers et recevant des vivres du PAM dans le cadre du Programme McGovern Dole financé par le Gouvernement américain ; 4981 cantines bénéficiant à 878 511 écoliers dont la ration est prise en charge par le Gouvernement ivoirien.

La Politique Nationale d'Alimentation Scolaire s'appuie sur la vision qu'*« À l'horizon 2025, tous les élèves de Côte d'Ivoire inscrits dans les structures de l'éducation de base prennent chaque jour d'école un repas chaud et équilibré à la cantine»*. La politique est opérationnalisée à travers une Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire 2018-2022.

### Prise en compte de la nutrition dans l'analyse situationnelle

La nutrition dans sa dimension spécifique est bien prise en compte dans l'analyse situationnelle de la PNAS 2018-2025. La situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire y est bien développée et le lien causal entre statut nutritionnel des enfants d'âge scolaire et leurs capacités d'apprentissage mis en exergue.

### Prise en compte de la nutrition dans les objectifs

La nutrition est bien prise en compte dans les objectifs stratégiques à travers les objectifs suivants :

- Réduire la prévalence des carences nutritionnelles parmi les enfants scolarisés ;
- Réduire la prévalence des infections parasitaires chez les élèves ;
- Promouvoir les bonnes pratiques hygiéniques et nutritionnelles dans les communautés hébergeant une cantine scolaire.

### 3.3.4. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans du SECTEUR DE LA FAMILLE-FEMME-ENFANT

#### La Nutrition dans la Politique Nationale pour la Protection de l'Enfant

La Politique Nationale de Protection de l'Enfant est trop orientée vers les aspects violence faites aux enfants alors qu'elle pourrait aussi aborder et intégrer des aspects liés à la nutrition de l'enfant qui est aussi une autre forme de protection mais surtout un droit inaliénable. Pour cela il y a une opportunité à saisir pour l'intégration de la dimension nutrition dans la PNPE qui est arrivée à échéance depuis 2016 et non encore actualisée

#### La Nutrition dans les autres documents cadres du secteur

La Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance est en fin d'élaboration et sera bientôt validée. Il serait opportun de veiller à ce que cette dimension nutrition y soit prise en compte. Par exemple, utiliser le canal des agents sociaux qui encadrent et éduquent les petits dans le Préscolaire et qui lors de la prise des goûters en profiter pour expliquer aux enfants, qu'est-ce qu'un fruit, un légume, que doit-on manger pour avoir de la force et être en bonne santé, etc. En effet, les mauvaises pratiques en matière d'alimentation commencent dès les premiers jours de vie de l'enfant.

Dans cette même optique, la Politique Nationale de la Famille est aussi en cours de validation par le Gouvernement et devrait normalement inclure la nutrition. Il existe une Politique Nationale du Genre en cours d'actualisation, peut-être que le SE-CONNAPÉ devait accompagner ce processus pour s'assurer que dans le volet autonomisation de la femme y soient intégrées des interventions sensibles à la nutrition.

Des aspects Wash-Nut pourraient aussi être intégrés à ces différents documents cadres en partenariat avec l'Assainissement vu leur impact sensible à la nutrition.

### 3.3.5. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans des SECTEURS DE L'EAU HUMAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT en Côte d'Ivoire

#### SECTEUR DE L'EAU

*Objectif du PNMN d'ici 2020 pour le Secteur de l'Eau :*

*« Assurer l'accès à l'eau propre à la population de 77% à 100% dans les zones à forte prévalence de malnutrition »*

Il n'y a pas actuellement de document de politique sectorielle même si en 2016 ce document avait été élaboré et même validé cependant jusqu'à présent il n'est pas encore adopté par le gouvernement. Il était même prévu de la réactualiser avant fin 2019.

Pour ce qui est de la compréhension de la dimension nutrition, il y a des limites d'où l'intérêt qu'il y ait une mise à niveau des secteurs (autant les techniciens que les décideurs) sur le rôle de la nutrition en tant que levier de développement d'un pays. Ce même besoin se pose aussi pour le volet suivi-évaluation. Il est aujourd'hui clairement admis que les activités des départements sectoriels impactent sur le statut nutritionnel mais très souvent c'est le financement qui ne suit pas.

Les documents cadres s'alignent sur les engagements de la Côte d'Ivoire au niveau international. Exemple : objectif 2030 : 100% de la population ayant accès à l'Eau Potable (EP) autant en milieu urbain que rural et à moindre coût. Une communication a été faite dans ce sens en Conseil des Ministres en 2017 axée sur le programme « Eau pour Tous » avec comme objectif en 2020 : 95% de la population ont accès à l'eau potable.

Il faut noter, d'après les responsables du secteur, que l'eau qui sort des usines de production est certifiée potable par contre les réseaux de distribution sont caducs et même certains de ces réseaux sont superposés aux réseaux d'eaux usées avec les risques de contaminations.

#### SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

La prise en compte de la nutrition est encore récente pour certains secteurs même si la salubrité et l'assainissement impactent de façon sensible la nutrition. Il existe une Lettre de Politique Sectorielle de l'Assainissement tandis que la Politique Nationale de la Salubrité n'est pas encore validée. Cependant, le département de l'assainissement déplore que la PNN n'ait pris en compte, que les aspects liés à la stratégie de latinisation et, tout le reste des prérogatives du secteur a été omis. En 2019, 6 788 milliards de FCFA sont alloués par le Programme Social du Gouvernement au projet latinisation sur les années 2019-2020. Pour l'année 2019, 2,7 Mds ont été dégagés et ont permis de réaliser 1494 latrines dans 249 villages de 08 régions du pays et de sensibiliser près de 86 000 ménages à l'utilisation des latrines. Pour l'année 2020, près 2106 latrines seront construites dans 351 villages de 31 régions plus 2 districts du pays. Il est question de mieux impliquer le corps préfectoral et d'organiser les corps de métiers travaillant dans le cadre du projet de latinisation.

### 3.3.6. La Nutrition dans les documents de Politiques, Stratégies, Programmes et Plans des SECTEURS DE LA SOLIDARITE-COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE / DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

#### SECTEUR DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

*Objectif du PNMN d'ici 2020 pour les Secteurs de l'Action Sociale :*  
*« Apporter des services sociaux à 70% de la population hautement vulnérable »*

Projets et Programmes au niveau du Département :

- Projet autonomisation des femmes ;
- Programme des filets sociaux positifs ;
- Programme national de développement communautaire ;
- Programme autonomisation des jeunes filles pour la rétention à l'école.

Budget Programme

Dans cet exercice il est prévu 03 programmes :

- Programme Solidarité ;
- Programme Cohésion Sociale ;
- Programme Lutte Contre la Pauvreté.

Ce dernier comprend des activités :

- Inclusion sociale ;
- Lutte contre la vulnérabilité et la résilience.

Le Département se base sur le PND et intervient de façon spécifique sur des activités axées sur les aspects monétaires et sociaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

#### SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Objectif du PNMN d'ici 2020 pour le Secteur Social :

*« Amener 40% de la population à adopter des Actions Essentielles en Nutrition »*

Il n'y a pas encore de document de Politique Nationale de Protection Sociale mais plutôt une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), adoptée en mai 2014 à vocation multisectorielle.

La prochaine politique nationale de protection sociale sera axée sur le renforcement du système de Protection Sociale, y compris les aides monétaires directes pour augmenter la résilience des populations en visant des projets beaucoup plus universels ; l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base pour tous (santé, nutrition, action sociale, éducation, eau et assainissement), notamment pour les plus défavorisés ; l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ; l'extension de la protection sociale au secteur informel, aux Travailleurs indépendants et aux travailleurs du monde rural.

Le secteur de l'action sociale gère 97 structures de base ou centres sociaux répartis sur l'ensemble du territoire. A travers ces centres sociaux, le département de l'action sociale met en œuvre des activités sensibles à la nutrition : suivi de la croissance et si l'enfant est dépisté malnutri sa famille bénéficie d'un package d'activité de sensibilisation. S'il s'agit d'un cas de malnutrition aiguë modérée (MAM), le centre le prend en charge et s'il s'agit d'un cas de malnutrition aiguë sévère (MAS) il est aussitôt référé vers une structure de santé.

Il faut rappeler que ces centres, s'ils disposent de moyens, pourraient augmenter l'offre de services sensibles (démonstration culinaire à base de produits locaux) et même spécifiques à la nutrition.

## PARTIE IV. ENJEUX DE LA NUTRITION EN CÔTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DU PASSAGE DE BUDGET MOYEN A BUDGET PROGRAMME

Afin de mieux s'aligner sur les priorités des politiques publiques et de répondre au besoin de redevabilité et transparence, une majorité de pays dans le monde a amorcé une transition vers des budgets formulés par programmes ou objectifs. Cette réforme a le potentiel de mieux articuler les ressources autour des priorités/objectifs du secteur. C'est dans cette optique, qu'il y a un enjeu en termes de visibilité et de priorisation pour des dimensions multisectorielles, telle que la nutrition.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains, suit la tendance mondiale en introduisant dès 2020, dans son processus budgétaire annuel, une orientation axée sur les résultats en procédant à des dépenses budgétaires pour une période pluriannuelle.

Le Budget Programme est un système dans lequel les crédits budgétaires sont adoptés par programme à l'échelle du gouvernement, les prévisions du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sont axées sur les programmes et concordent pleinement avec les prévisions de dépenses du budget annuel.

### 4.1. LES ENJEUX D'ORDRE STRATEGIQUES LIES A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME BUDGET-PROGRAMME

Dans la conception du budget programme, le terme programme n'a pas la même définition que celui utilisé pour dénommer les programmes au niveau des secteurs par exemple : programme Paludisme, programme Nutrition. Il s'agit plutôt d'une réforme du processus de planification qui apporte de profondes modifications dans les règles de dépenses budgétaires. Cas par exemple du principe de « déconcentration de l'ordonnancement » qui se traduit, par un transfert de certaines prérogatives du ministre en charge des Finances, auparavant ordonnateur principal unique du budget de l'Etat, aux ministres sectoriels (exemple celui de la Santé), qui deviennent ordonnateur principal des crédits de leur ministère. Ceci signifie que le ministre sectoriel est directement responsable des dépenses de son ministère car il procède aux engagements (il autorise la dépense) et à la liquidation et ordonnancement des crédits (il ordonne le paiement).

Les ministres ordonnateurs peuvent ensuite déléguer leur pouvoir au sein du ministère, en particulier aux directeurs de programme pour l'engagement des crédits.

Processus du passage d'un système de budgets de moyen à un système de budget-programme dans chaque secteur clef impliqué en Nutrition.

*NB : Il ne nous a pas été donné durant nos entrevues avec nos interlocuteurs au niveau du secteur de l'Agriculture d'avoir les dénominations exactes des programmes prévus en plus du programme commun à tous les secteurs à savoir celui dénommé « Administration générale ». Pour le secteur de l'Education, l'information qui nous a été fournie, malgré qu'elle fût incomplète nous a quand même édifié sur le nouvel ancrage du programme d'alimentation scolaire.*

## Secteur de la Santé

Tous les programmes ont été regroupés selon la similitude d'intervention en 03 grands programmes :

- Programme 1 : Administration générale qui regroupe toutes les structures centrales ayant un rôle de coordination ;
- Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins (lié à l'offre de soins (infrastructures, etc.) ;
- Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie (regroupant les différents programmes dont, la Nutrition).

## Secteur Famille, Femme et Enfant

Il est prévu 04 programmes :

- Programme 1 Administration générale ;
- Programme 2 Promotion Genre et autonomisation de la femme ;
- Programme 3 Promotion et consolidation de la Famille ;
- Programme 4 Protection des Enfants et Adolescents vulnérables.

Les activités Nutrition sont réparties dans les Programme 2, 3 et 4 d'où un risque de manque de visibilité.

## Secteur de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté

Dans cet exercice il est prévu 03 programmes :

- Programme Solidarité ;
- Programme Cohésion Sociale ;
- Programme Lutte Contre la Pauvreté.

Ce dernier comprend des activités :

- Inclusion sociale ;
- Lutte contre la vulnérabilité et la résilience.

## Secteur des Ressources Animales et Halieutique

Il y a 04 programmes :

- Prog.1 Administration générale ;
- Prog.2 Développement de l'Elevage ;
- Prog.3 Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Prog.4 Amélioration de la Santé animale.

## Secteur Hydraulique Humaine

Il y a 02 programmes :

- Prog.1 Administration générale ;
- Prog.2 Infrastructure Hydraulique Humaine.

## Secteur de l'Education

Il y a 03 programmes et celui de l'alimentation scolaire est aligné sur le Programme 02.

## Secteur Assainissement et Salubrité

Il est prévu 03 programmes

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Assainissement et Drainage ;
- Programme 3 : Salubrité et Lutte contre les Nuisances.

## 4.2. ENJEUX D'ORDRE OPERATIONNEL AU NIVEAU SECTORIEL

Le véritable enjeu d'ordre opérationnel serait au moment de l'allocation budgétaire car seul le responsable de programme décidera alors quel programme, donc quelles activités, sera financé en priorité et dans ce cas, au vu des contraintes budgétaires qui risquent de se poser, la nutrition pourrait être reléguée comme secondaire vis-à-vis des priorités spécifiques de chaque secteur. D'autant plus qu'il nous a été de donner de constater que certains secteurs ne se sentent pas redevables en termes de résultats vis-à-vis de la nutrition qui, pour certains d'entre eux, est une nouvelle priorisation n'ayant jamais été prise en compte dans leur plan d'investissement standard.

A titre d'exemple, au niveau du secteur de l'Agriculture, il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique aux activités de nutrition, c'est plutôt un financement par ricochet à travers des projets à activité impactant sur la nutrition : une telle éventualité risque de s'amplifier lors de la mise en œuvre du budget programme faisant de la nutrition, un appendice d'autres programmes plus visibles et plus prioritaires.

Il faudrait donc veiller, dans le cadre du budget programme, à susciter au niveau des départements sectoriels clés, la mise en place de Projets Nutrition en vue de garantir une ligne budgétaire spécifique aux activités de nutrition et qui soit visible dans le plan d'investissement de chaque secteur.

Une telle option est seule garante d'une prise en compte opérationnelle de la nutrition dans le cadre du budget programme et permettre de donner une visibilité réelle en termes de financement du Gouvernement pour la Nutrition.

#### Programme Solidarité

- Programme Cohésion Sociale ;
- Programme Lutte Contre la Pauvreté .

Ce dernier comprend des activités :

- Inclusion sociale ;
- Lutte contre la vulnérabilité et la résilience.

## Secteur des Ressources Animales et Halieutique

Il y a 04 programmes :

- Prog.1 Administration générale ;
- Prog.2 Développement de l'Elevage ;
- Prog.3 Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Prog.4 Amélioration de la Santé animale.

## Secteur Hydraulique Humaine

Il y a 02 programmes :

- Prog.1 Administration générale ;
- Prog.2 Infrastructure Hydraulique Humaine ;

## Secteur de l'Education

Il y'a 03 programmes et celui de l'alimentation scolaire est aligné sur le Programme 02.

Secteur Assainissement et Salubrité

Il est prévu 03 programmes

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Assainissement et Drainage ;
- Programme 3 : Salubrité et Lutte contre les Nuisances.

## Annexes

### ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM	DEPARTEMENT	FONCTION
Dr NGORAN Patricia	Vice-Présidence de la République  SE-CONNAPE	Conseillère
Dr TRA BI Constant		Secrétaire Exécutif par intérim
Dr N'DRI Faustin		Chef Projet PNMIN
ASSEMIAN Ake Arthur		Conseiller en Information et Stratégie
MADY Roland		Statisticien
Dr N'DRI Ahoutou Louis		Conseiller en Politiques et Stratégie
DOSSO Ali		Chargé d'Etude
WOLF Lauriane		Stagiaire
TRAORE Juliette P		Spécialiste Développement Petite Enfance
AKA Chantal		Spécialiste Sécurité Alimentaire et Recherche Agronomique
GBOUAZO Tato Oumar	Ministère de la Santé et de l'hygiène publique	Informaticien
KOFFI Ahoussi Attouho J.		Chargée d'Etude
Dr OKA René	Ministère de la Santé et de l'hygiène publique	Directeur Coordonnateur du programme National de Nutrition
Dr OHOUO Samuel		Directeur de la Prospective, la planification et des Stratégies
SOUKOULE Karidia	Direction des Cantines Scolaires/ MENETFP	Directrice Générale / Direction des Cantines Scolaires
Kouadio Allou Ouffouez Aimé		Chargé de projet
SEY BI Jules		
COULIBALY Sinaly		
YEO Yanou		
KOFFI Paul Adou		
M. YOBOUE Simplice	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Sous-directeur Direction des Statistiques de la Prospective et des Stratégies
AKA KOUASSI Laurent		DSPS/ Chargé d'Etudes
KEFFA Enoc		DSPS/ Chargé d'Etudes
TOURE Ibrahima	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	Directeur de la planification
KOSSA née Kanga Affoué Viviane	Ministère de l'emploi et de la protection sociale	Directeur de l'action sociale
SERI Kanon	Ministère de l'assainissement	Directeur, DSPS
YAPI Simone Marthe	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Sous-directeur DEPS
KOUASSI Kouadio Jacques		DEPS/ Chargé de la Planification
COULIBALY Fagnoro N'golo	Ministère des ressources animales et halieutiques	Sous-directeur, DPSP

ALLOU Couhoulé Serge	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Chef de service DPVSA
YEO Wonnan Eugene	Ministère de l'hydraulique	Sous-directeur, DPSP
Dr Denis GARNIER	UNICEF	Chef Section Nutrition
Dr KOFFI Paulin		Spécialiste Nutrition
Dr KASSI Marius		Spécialiste Nutrition
BOMISSO Germain		Monitoring & Evaluation Officer
Dr Samy François Gaiji		Représentant Résident
OUATTARA Lydia Kassa	FAO	Chargée des Programmes
Dr BONNY Stéphane		Expert National Nutrition
ZOUNGRANA Mahama		Fonctionnaire chargé des Politiques, FIRST
Dr SAKI NEKOURESSI, Géneviève O	OMS	Chargée de la Santé Maternelle et Infantile

## ANNEXE 2 : DECRET DE MISE EN PLACE DU CONNAPÉ

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

DECRET N° 2019-569 DU 26 JUIN 2019  
PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET  
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA  
NUTRITION, L'ALIMENTATION ET LE DEVELOPPEMENT DE  
LA PETITE ENFANCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, du Ministre du Plan et du Développement, du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, du Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

### CHAPITRE I : DEFINITIONS

Article 1 : Au sens du présent décret, on entend par :

1

N° 1900576

- **cadre Commun des Résultats ou CCR**, le consensus entre les gouvernements incluant les services gouvernementaux et ministères clés et les partenaires clés, notamment les donateurs bilatéraux, les organisations des Nations Unies, les organisations de la société civile, les entreprises, sur la contribution de chaque acteur pour améliorer les résultats en matière de nutrition, d'alimentation et de petite enfance ;
- **développement de la petite enfance**, le processus ordonné durant lequel l'enfant naît et grandit en développant le maximum de son potentiel physique, cognitif, émotionnel et social. Cela sous-entend une approche pluridimensionnelle d'interventions afin de répondre aux besoins spécifiques, notamment de santé, de nutrition, de protection, d'éducation, de soins affectifs de l'enfant surtout durant les cinq premières années de la vie ;
- **nutrition**, l'ensemble des réactions métaboliques par lesquelles l'organisme assimile les aliments et les liquides pour répondre aux besoins nécessaires à son bon fonctionnement, à l'entretien et au développement de ses fonctions vitales ;
- **passage à l'échelle**, l'extension à l'échelle nationale de la couverture des interventions nutritionnelles éprouvées, en vue de la satisfaction des besoins exprimés ;
- **parties prenantes**, les parties qui représentent l'ensemble des acteurs qui, dans un intérêt commun, mènent des actions en vue de résoudre la problématique de la nutrition ;
- **point Focal SUN**, le fonctionnaire national chargé de coordonner, dans le cadre du programme « Scaling Up Nutrition », les soutiens techniques et financiers, internes et externes, des ministères, des partenaires clés de la société civile, des donateurs, du commerce, des organisations des Nations Unies et des universités ;
- **plan national Multisectoriel**, en abrégé PNMN, le référentiel de l'action gouvernementale en matière de nutrition, afin de réduire considérablement et durablement les problèmes de nutrition, élaboré de manière inclusive et participative par tous les secteurs concernés par la problématique, et adopté en Conseil des Ministres pour une approche orientée vers la synergie des actions et la convergence communautaire ;
- **redevabilité**, l'obligation pour tous les acteurs de rendre compte de la mise en œuvre de leurs engagements et de la responsabilité qu'ils s'assignent dans le domaine de la nutrition ;

- **sécurité alimentaire**, le fait pour les êtres humains d'avoir, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ;
- **sécurité nutritionnelle**, les quantités et combinaisons appropriées d'apports tels que la nourriture, les services de nutrition et de santé, ainsi que le temps requis pour assurer, à tout moment, une vie active et saine pour tous.

## **CHAPITRE II : CREATION ET ATTRIBUTIONS**

**Article 2 :** Il est créé, sous l'autorité du Président de la République, un Conseil multisectoriel national de la nutrition, de l'alimentation et du développement de la petite enfance, dénommé Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance, en abrégé CONNAPE.

**Article 3 :** Le CONNAPE a pour missions de coordonner l'identification et la mise en œuvre des actions en vue de la réduction de la malnutrition, de l'élimination de la faim et du développement optimal de la petite enfance en Côte d'Ivoire.

A ce titre, le CONNAPE est chargé :

- de définir les orientations et les priorités nationales en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance ;
- d'impulser le passage à échelle des interventions en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance ;
- de coordonner toutes les interventions en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance, en vue d'assurer la cohérence entre les actions menées et les orientations politiques nationales en la matière ;
- d'assurer l'intégration des programmes et indicateurs de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance dans la stratégie de relance et de croissance économique, et les plans sectoriels ;
- d'améliorer la coordination et la concertation entre les parties prenantes en vue de rendre efficiente leur contribution dans le domaine de la sécurité nutritionnelle, de la sécurité alimentaire et du développement optimal de la petite enfance ;
- d'appuyer la programmation et la mise en œuvre des actions autour du cadre commun des résultats budgétisés, acceptés par l'ensemble des parties prenantes et impliquant une redevabilité mutuelle ;

- de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques à travers la concertation et le plaidoyer autour du Cadre commun des résultats ;
- d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la politique nationale en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance ;
- de promouvoir le partage et la diffusion de l'information.

### **CHAPITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

**Article 4** : Le CONNAPE est composé des organes suivants :

- Le Comité Décisionnel ;
- Le Comité Technique ;
- Le Point Focal SUN ;
- Le Secrétariat Exécutif ;
- Les Comités régionaux de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance.

#### **SECTION 1 : LE COMITE DECISIONNEL**

**Article 5** : Le Comité Décisionnel est chargé :

- de prendre les décisions politiques et financières sur la base des propositions du Comité Technique ;
- d'adopter la politique nationale et le plan stratégique en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance ;
- de valider le Cadre Commun des Résultats et le mécanisme de suivi-évaluation proposé par le Comité Technique ;
- de veiller à l'implication de tous les acteurs autour du Cadre Commun des Résultats ;
- d'assurer le suivi pour l'atteinte des objectifs du Cadre Commun des Résultats ;
- de mobiliser les ressources au regard des thématiques spécifiques ;
- d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la politique nationale de nutrition, d'alimentation et développement de la petite enfance ;
- de valider les rapports trimestriels sur les activités du CONNAPE à soumettre au Conseil des Ministres ;

**Article 6** : Le Comité Décisionnel est présidé par le Vice-Président de la République.

Il comprend en outre :

- le Premier Ministre, Vice-Président du Comité Décisionnel ;
- le Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- le Ministre chargé de la Recherche Scientifique ;
- le Ministre chargé de l'Education Nationale ;
- le Ministre chargé de l'Intérieur ;

- le Ministre chargé de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Ministre chargé des Ressources Animales et Halieutiques ;
- le Ministre chargé du Plan et du Développement ;
- le Ministre chargé des Affaires Sociales ;
- le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- le Ministre chargé de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- le Ministre chargé de l'Assainissement et de la Salubrité ;
- le Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Ministre chargé de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- le Ministre chargé de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- le Ministre chargé du Commerce ;
- le Ministre chargé de l'Industrie ;
- le Ministre chargé de l'Hydraulique Humaine ;
- le Ministre chargé du Budget.

**Article 7** : Le Comité Décisionnel se réunit une fois par semestre et en tant que de besoin sur convocation de son Président. En fonction des thématiques traitées lors des réunions du Comité Décisionnel, le Président du Comité peut y convier des personnes-ressources.

**Article 8** : Le secrétariat du Comité Décisionnel est assuré par le Point Focal SUN.

## **SECTION 2 : LE COMITE TECHNIQUE**

**Article 9** : Le Comité Technique, sous l'autorité du Comité Décisionnel, est chargé :

- de conduire le processus technique d'élaboration de la politique nationale de nutrition, d'alimentation et du développement de la petite enfance ;
- d'élaborer et de proposer au Comité Décisionnel le Cadre Commun des Résultats pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance sur la base de la cartographie et des gaps ,
- d'identifier le rôle de chaque acteur pour la réalisation du Cadre Commun des Résultats ;
- d'identifier les besoins en renforcement de capacités ;
- de réaliser l'estimation des coûts pour chaque composante du Cadre Commun des Résultats et l'analyse des financements disponibles et des gaps ;
- de définir le mécanisme de suivi-évaluation ;
- de définir et de mettre en œuvre les activités de plaidoyer pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance ;
- de rédiger le rapport à remettre au Comité Décisionnel sur l'état d'avancement et la proposition de toutes décisions nécessaires à la bonne réalisation du Cadre Commun des Résultats ;
- de suivre la mise en œuvre des activités du CONNAPE ;

- d'élaborer des programmes trimestriels et annuels de travail ;
- d'élaborer les budgets annuels ;
- d'élaborer les rapports d'exécution des activités du CONNAPE.

**Article 10** : Le Comité Technique est présidé par le Point Focal SUN.

Il est composé, en outre, comme suit :

**Au titre du secteur public :**

- d'un représentant du Ministère en charge de la Recherche Scientifique ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Intérieur ;
- de deux représentants du Ministère en charge de l'Agriculture dont celui en charge du développement rural ;
- d'un représentant du Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutiques ;
- d'un représentant du Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- d'un représentant du Ministère en charge des Affaires Sociales ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- de deux représentants du Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique dont celui en charge de la nutrition ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Assainissement et de la Salubrité ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable ;
- d'un représentant du Ministère en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- d'un représentant du Ministère en charge de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- d'un représentant du Ministère en charge du Commerce ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Industrie ;
- d'un représentant du Ministère en charge de l'Hydraulique Humaine ;
- d'un représentant du Ministère en charge du Budget ;
- d'un représentant de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.

**Au titre du secteur privé :**

- de deux représentants de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;
- de deux représentants des chambres consulaires nationales ;
- d'un représentant de l'association des cliniques privées ;
- d'un représentant de la fédération des petites et moyennes entreprises.

**Au titre des organisations de la société civile :**

- de deux représentants de la Convention de la société civile, dont l'un intervenant dans la nutrition ;
- de deux représentants des fédérations significatives d'associations de consommateurs ;
- de deux représentants des organisations confessionnelles ;
- d'un représentant des organisations nationales significatives des femmes intervenant dans le domaine du vivier ;
- de deux représentants de faitières des collectivités territoriales.

**Au titre du secteur académique et de la recherche et de l'éducation:**

- de trois représentants des universités ou centres de formation intervenant dans le secteur de la nutrition, de l'alimentation et de la petite enfance ;
- de deux représentants des instituts de recherche ;
- de deux représentants des organismes de financement de la recherche.

**Au titre des partenaires techniques et financiers :**

- de cinq représentants du Système des Nations Unies ;
- de deux représentants des partenaires multilatéraux ;
- de deux représentants des partenaires bilatéraux ;
- d'un représentant de la plateforme des fondations œuvrant dans la petite enfance ;
- de deux représentants des organisations non gouvernementales internationales.

**Article 11 :** Les membres du Comité Technique sont nommés par arrêté du Vice-Président de la République, sur proposition des structures dont ils relèvent.

Les membres issus des structures publiques sont choisis parmi les directeurs de la planification et de l'information.

Les mandats des membres représentant le secteur privé, la société civile et le secteur académique ont une durée de trois ans, renouvelable une fois.

**Article 12 :** il est créé en appui au Comité Technique quatre réseaux :

1. le réseau de la Société civile ;
2. le réseau du Secteur privé ;
3. le réseau académique et de la recherche ;
4. le réseau des partenaires techniques et financiers.

Les présidents des différents réseaux sont nécessairement issus du Comité Technique.

**Article 13 :** Le Comité Technique se réunit au moins une fois tous les trois mois, sur convocation de son Président, et rend compte, chaque trimestre, au Comité Décisionnel, lors des réunions ordinaires de celui-ci.

Le Comité Technique peut décider, dans la mise en œuvre de ses missions, de créer des sous-comités ou groupes de travail, dont il détermine les attributions, l'organisation et éventuellement la durée des missions.

**Article 14 :** Le secrétariat du Comité Technique est assuré par le Secrétariat Exécutif.

**Article 15 :** Les sous-comités prévus à l'article 13 du présent décret sont présidés par le Secrétaire Exécutif ou son représentant.

### **SECTION 3 : LE POINT FOCAL SUN**

**Article 16 :** Le Point Focal SUN a pour mission de coordonner les rapports et les actions multisectorielles entre les ministères concernés et les principaux partenaires de la société civile, les donateurs, le secteur privé, les organisations des Nations Unies et les universités, ainsi que les soutiens techniques et financiers externes de ces partenaires clés.

A ce titre, il est chargé :

- de présider la plateforme multi-acteurs qu'est le Comité Technique ;
- de mobiliser tous les acteurs autour du Cadre Commun des Résultats ;
- d'assurer la liaison entre le Comité Technique et le Comité Décisionnel ;
- d'assurer les échanges avec le chef de file des partenaires au Développement ;
- d'assurer les échanges avec le Groupe de Pilotage « Scaling Up Nutrition »SUN ;
- d'assurer les échanges avec les autres plateformes techniques liées à la sécurité nutritionnelle.

**Article 17 :** Le point Focal SUN est nommé par décret, sur proposition du Vice-Président de la République.

### **SECTION 4 LE SECRETARIAT EXECUTIF**

**Article 18 :** Le Secrétariat Exécutif est chargé :

- d'assister, en permanence, le Point Focal SUN dans ses missions ;
- de collecter l'information et d'en faciliter le partage entre les membres du Comité Technique et ceux des sous-comités ;

- de préparer les réunions du Comité Technique en liaison avec le Point Focal SUN ;
- d'apporter un appui à l'organisation des réunions du Comité Technique ;
- d'assurer la coordination des travaux des sous-comités techniques thématiques ;
- d'assurer la mise en œuvre de l'axe relevant de la gouvernance du PNMN ;
- d'assurer le suivi pour l'atteinte de résultats et indicateurs ;
- de contribuer à la mobilisation des ressources.

**Article 19** : Le Secrétariat Exécutif est assuré, à plein temps, par un Secrétaire Exécutif, point focal technique, nommé par décret sur proposition du Ministre chargé de la Santé.

Le Secrétaire Exécutif est secondé dans ses fonctions par un Secrétaire Exécutif Adjoint nommé par arrêté du Premier Ministre, sur proposition du Ministre chargé de l'Agriculture.

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Exécutif peut requérir l'assistance de personnes ressources, notamment d'un représentant du Système des Nations Unies.

**Article 20** : Le Secrétaire Exécutif est assisté de deux fonctionnaires issus respectivement du Ministère en charge du Plan et du Développement et du Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutiques.

Ils sont nommés par arrêté du Premier Ministre, sur proposition des structures dont ils émanent.

## **SECTION 5 : LES COMITES REGIONAUX**

**Article 21** : Il est créé un Comité régional de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance, dans chaque région administrative de la Côte d'Ivoire.

Le Comité régional est chargé dans son ressort territorial :

- de mener à bien toutes les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs, sur saisine du Secrétariat Exécutif ;
- de suivre l'orientation stratégique et la coordination de l'ensemble des activités multisectorielles, communautaires et associatives en matière de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance ;
- d'évaluer la mise en œuvre du Cadre Commun des Résultats et de proposer toutes mesures correctives ou d'impulsions nécessaires.

**Article 22** : Chaque Comité régional de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance, est placé sous l'autorité du Préfet de Région de la région administrative concernée, qui en assure la coordination. La composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité régional de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance sont déterminés par arrêté du Vice-Président de la République.

## **CHAPITRE IV : FINANCEMENT**

**Article 23** : La Primature peut recevoir les dons et legs au profit du CONNAPE.

Les dépenses de fonctionnement du CONNAPE sont imputables au budget de la Primature.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**Article 24** : Les fonctions de membre du Comité Décisionnel sont gratuites.

Il est alloué aux membres du Comité Technique, du Secrétariat Exécutif et des Comités régionaux de nutrition, d'alimentation et de développement de la petite enfance, une indemnité de défraiement, déterminée par arrêté conjoint du Ministre chargé du Budget et du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

**Article 25** : Le présent décret abroge le décret n° 2014-433 du 16 juillet 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la Nutrition en abrégé CNN.

**Article 26** : Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministre du Plan et du Développement, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 26 juin 2019

*copie certifiée conforme à l'original*  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Eliane Adèle BIMANAGBO

Préfet

N° 1900576

Alassane OUATTARA

10



*Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Nutrition l'Alimentation  
et le Développement de la Petite Enfance*

Abidjan, Cocody II Plateaux, SIDECI, carrefour Duncan en face de la station Shell / Villa 269  
Tél. : (225) 27.22.41.42.02 - Site web : [www.pnmin.gouv.ci](http://www.pnmin.gouv.ci)